



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en oeuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle 2026-2027

*Orientations
académiques
et fiches -
action*





Sommaire

↘ Circulaire académique pour la mise en œuvre et généralisation de l'éducation artistique et culturelle – année scolaire 2026-2027	01
↘ Fiche 1 - Répondre à l'appel à projets cadre académique : le Projet ACTE	05
↘ Fiche 2 - Répondre aux appels à candidature des programmes d'excellence	15
↘ Fiche 3 - Ouvrir un enseignement artistique	19
↘ Fiche 4 - S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma	23
↘ Fiche 5 - Utiliser la dotation pass Culture	29
↘ Fiche 6 - Recenser les actions d'EAC dans ADAGE pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement	33
↘ Fiche 7 - S'inscrire aux actions de formation en éducation artistique et culturelle	37
↘ Fiche 8 - Missionner un professeur référent culture	53
↘ Fiche 9 - Missionner un élève ambassadeur culture	59
↘ Fiche 10 - Utiliser les ressources, outils de communication et de valorisation en éducation artistique et culturelle	63
↘ Fiche 11 - Prendre contact avec le réseau académique dédié à l'éducation artistique et culturelle	67



Rectorat de Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Délégation académique à
l'action culturelle
DAAC

Circulaire 2026-1
Dossier suivi par :
Marianne CALVAYRAC

☎ : 01.30.83.45.61

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

A	DSDEN	I	ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92	I	CANOPE
	95		CIEP
A	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
A	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
A	Écoles privées		
A	Collèges privés		78
A	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 4 p.
Annexe 72 p.
Total 76 p.

Délégation académique à l'action
culturelle

Versailles, le 28 mai 2026

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

sous couvert de
Mesdames les Directrices et Messieurs
les Directeurs académiques de
l'Education Nationale

**Objet : mise en œuvre et généralisation de l'éducation artistique et
culturelle – année scolaire 2026-2027**

Référence(s) :

réf/circulaire interministérielle n°2013-073 du 03-05-2013 BOEN n°19 du
09-05-2013

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

réf/ référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-
2015 - J.O. du 7-7-2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

POINTS CLÉS : APPELS À PROJETS, PASS CULTURE, ENJEUX DE FORMATION

**NOUVEAUTÉS : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET
ACTE ET NOUVEAUX PROGRAMMES D'EXCELLENCE, ARTICULATION
D'ADAGE AVEC LE LSU**

CALENDRIER : VOIR FICHES ACTION

CONTACT en cas de difficultés (Optionnel) :

Ce.daac@ac-versailles.fr

Cette circulaire s'articule à la convention cadre signée entre l'académie de
Versailles et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France le
10 décembre 2022.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves des écoles, des collèges et des lycées. Elle renforce **la dimension culturelle de l'ensemble des disciplines** et joue un rôle indispensable dans la sensibilisation de l'élève à la place des arts et de la culture dans sa vie et dans son environnement.

Elle favorise le travail en équipe et s'appuie sur des partenariats appelés à se généraliser entre les écoles ou les EPLE et les établissements artistiques et culturels.

2/4

1. Les enjeux : généraliser l'EAC en l'inscrivant au cœur des apprentissages

L'EAC doit contribuer à **l'acquisition des savoirs fondamentaux et au développement des compétences psychosociales** par la mise en œuvre de dispositifs ambitieux et par l'exigence des partenariats artistiques et culturels. **Espace d'innovation pédagogique**, l'EAC conjugue la rencontre avec les œuvres et les professionnels, les pratiques artistiques et scientifiques et l'acquisition des connaissances au sein de la démarche de projet. Par les démarches de création, d'interprétation, d'observation et de mise en relation qu'elle mobilise, elle contribue à **la maîtrise des langages, à la structuration de la pensée et au développement des capacités d'analyse et de raisonnement**. Fondée sur le travail en équipe et en partenariat, l'EAC encourage l'initiative, la créativité et le travail collaboratif, et favorise ainsi **l'inclusion de tous les élèves dans les apprentissages**.

L'EAC doit aiguïser le regard critique des élèves et les accompagner dans des pratiques artistiques et culturelles autonomes et diversifiées. Par une éducation vivante et sensible aux œuvres du patrimoine comme à la création contemporaine, elle doit permettre de **transmettre aux élèves une culture commune et des valeurs partagées** et contribuer à **l'éducation à la mémoire et à la citoyenneté**. C'est ainsi qu'elle aide à répondre aux grands défis du monde contemporain et de la jeunesse : la liberté d'expression, l'appréhension du vivant, le développement de l'esprit critique, la réflexion sur les valeurs démocratiques, la création à l'heure des intelligences artificielles, la lutte contre toute forme de discrimination ou encore la santé mentale.

L'EAC doit permettre en particulier le développement de **la pratique théâtrale et de l'histoire des arts**, appréhendées de façon perméable et transversale avec l'ensemble des domaines artistiques et culturels. Dans le premier degré, les projets relevant des domaines de **la lecture et de l'écriture** comme de la **culture scientifique et technique** doivent s'inscrire dans le cadre des plans français et mathématiques, conformément à la feuille de route académique. L'EAC étant un levier indispensable à la réussite des élèves, les établissements relevant, des **collèges en progrès, de la voie professionnelle, de l'éducation prioritaire et de la ruralité** bénéficient d'une attention soutenue.

2. Les acteurs : généraliser l'EAC en accompagnant, mobilisant et qualifiant les réseaux dédiés à l'éducation artistique et culturelle

L'EAC repose sur un dialogue fécond entre les membres de la communauté éducative et ses partenaires. Les professeurs sont invités à **travailler en équipe et en partenariat**. Les actions mises en œuvre gagnent à s'appuyer

sur des partenariats pérennes avec des structures artistiques et culturelles, de préférence inscrites sur des **territoires de proximité et conventionnés par l'académie**. La DAAC et les correspondants en DSDEN accompagnent les équipes pédagogiques dans le choix des partenariats et la conception des projets.

Pour favoriser ces démarches, **les réseaux professionnels dédiés à l'éducation artistique et culturelle sont mobilisés dans le premier et le second degré** : professeurs référents culture territoriaux, professeurs référents culture, professeurs relais, corps d'inspection, conseillers pédagogiques départementaux, conseillers pédagogiques de circonscription en EAC. Ce réseau est par ailleurs amené à s'articuler à celui des **élèves ambassadeurs culture** dans le second degré en lien avec le Délégué Académique à la Vie Lycéenne et collégienne (DAVL) et le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL).

La **formation initiale et continue** permet d'accompagner l'ensemble des acteurs académiques dans tous les domaines artistiques et culturels par le biais de parcours de formation conçus en lien étroit avec l'Ecole Académique de Formation Continue (E AFC). Une attestation de compétences particulière à l'EAC peut être délivrée aux professeurs mobilisés, selon des modalités spécifiques.

Enfin, le **comité stratégique académique pour l'EAC** accueille autour des représentants académiques et de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France l'ensemble des partenaires institutionnels : collectivités territoriales et structures culturelles. Il permet de renforcer la synergie entre les différents acteurs impliqués et doit veiller à la convergence des objectifs et des moyens dans la mise en œuvre des projets impulsés.

3. La méthode : généraliser la démarche de projet pour la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle

Pour accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, il convient de renforcer la cohérence entre les enseignements et les actions artistiques et culturelles à travers la démarche de projet, constitutive du parcours de formation de l'élève. **Le Projet ACTE** - Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif – constitue le **cadre pédagogique académique privilégié auquel s'articulent les résidences artistiques impulsées par la DRAC Île-de-France et les actions à l'initiative des collectivités territoriales**. Il permet de définir un cahier des charges partagé de l'éducation artistique et culturelle. **Il conjugue les trois piliers de l'EAC** - acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et /ou scientifique – et permet d'**articuler temps d'enseignement et hors temps d'enseignement**, travail en classe ordinaire et pratiques en ateliers. Il repose sur un appel à projets dans l'application ADAGE dont les modalités sont précisées en annexe.

Les enseignements artistiques doivent être un élément moteur du développement de l'éducation artistique et culturelle au sein de l'école, du collège et du lycée. Les conditions d'ouverture et de fermeture des projets d'enseignements artistiques conduits en partenariat sont fixées dans le cadre de la commission académique de suivi des activités et enseignements artistiques et précisées dans la circulaire prévue à cet effet. **Des programmes d'excellence**, en partenariat notamment avec des grands opérateurs

culturels nationaux, sont également proposés aux établissements scolaires aux différents échelons du territoire. Pour mettre en œuvre ces projets, les écoles, collèges et lycées, doivent répondre aux appels à candidature dédiés. Ces programmes bénéficient d'un accompagnement renforcé et sont généralement conduits sur deux années consécutives. Ils s'adressent prioritairement aux établissements en cité éducative. En complémentarité, dans le cadre du plan national pour le cinéma, **les dispositifs d'éducation au cinéma**, bénéficient d'une attention soutenue en articulation avec les formations dédiées aux professeurs. Ils constituent une première entrée dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Ces projets peuvent s'appuyer sur des financements de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les moyens du pass Culture doivent être utilisés prioritairement dans le financement des dispositifs mentionnés ci-dessus.

Pour favoriser la cohérence, la lisibilité et la valorisation des démarches engagées, chaque école, collège ou lycée **inscrit ces actions au cœur de son projet d'établissement en appui sur l'application ADAGE**. Les équipes de direction formalisent le volet culturel du projet d'établissement ou d'école, **établissent une analyse de situation annuelle et assurent un suivi individualisé du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève articulé au LSU (Livret Scolaire Unique) en lien avec la spécificité de leur territoire**.

L'ensemble de ces orientations et dispositions est détaillé en annexe dans 11 fiches action pour en favoriser la mise en œuvre. Je vous remercie d'en donner la meilleure diffusion possible à l'ensemble de la communauté éducative.



Étienne CHAMPION

Annexes (Fiches action) :

1. Répondre à l'appel à projets cadre, Projet ACTE
2. Répondre aux appels à candidature des programmes d'excellence
3. Ouvrir un enseignement artistique
4. S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma
5. Utiliser la dotation pass culture
6. Recenser les actions d'EAC pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement
7. S'inscrire aux actions de formation en EAC
8. Missionner un professeur référent culture
9. Missionner un élève ambassadeur culture
10. Utiliser les ressources, outils de communication et de valorisation en EAC
11. Prendre contact avec le réseau académique en EAC



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1

Répondre à l'appel à projet cadre académique : le Projet ACTE

Le projet ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) est le cadre pédagogique académique qui conjugue les trois piliers de l'EAC au sein d'une démarche de projet en équipe et en partenariat. Il a vocation à rayonner sur l'établissement et peut articuler différents temps de la vie de l'élève.

L'appel à projet cadre académique



Les écoles, collèges et lycées sont invités à élaborer, à l'initiative des équipes pédagogiques, un ou plusieurs **Projets ACTE** en partenariat avec une ou plusieurs structure(s) artistique(s) et culturelle(s).

- a) Le projet est **coconstruit avec la ou les structures culturelles spécialisées** dans le ou les champs artistiques et culturels souhaités. Les structures culturelles mobilisées doivent à minima être référencées dans ADAGE. En complémentarité, il est recommandé :
- de prendre contact avec les conseillers de la DAAC (2nd degré);
 - de prendre contact avec les CPC référents EAC ou les conseillers pédagogiques spécialisés (1^{er} degré) **et** correspondants de la DAAC en DSDEN.

Il est demandé aux équipes pédagogiques, après avoir coconstruit le projet avec la structure culturelle, de lui transmettre le formulaire ACTE renseigné (export PDF d'ADAGE). Il peut ainsi faire l'objet d'une signature entre l'établissement scolaire et la structure culturelle partenaire.

→ L'artiste ou le scientifique doit exercer une activité de recherche ou de création, qui constitue la démarche artistique ou scientifique du projet. Il doit disposer d'un numéro de SIRET afin de pouvoir être rémunéré.

→ Les intervenants Dumistes dans le 1^{er} degré (ex. : projet PAPI dans le 91), les intervenants des écoles d'arts plastiques, de musique et de danse ne peuvent être rémunérés dans le cadre de leur activité d'enseignement déjà financée par la collectivité locale.

Remarque : les PAPI ne concernent pas seulement les dumistes

Le projet conjugue la pratique artistique et/ou scientifique, la rencontre avec les œuvres, les professionnels et les lieux de culture ainsi que l'acquisition de connaissances. A ce titre, les acteurs du projet **veillent à l'articulation de la démarche artistique et/ou scientifique au contenu pédagogique. Les artistes et/ou scientifiques sont proposés par la structure culturelle partenaire.**

- b) Le projet favorise le **travail en équipe** au sein d'une même école, d'un établissement, d'une circonscription ou d'un territoire. Dans le second degré, le projet doit être conduit par des **équipes pédagogiques interdisciplinaires**.
- c) Pour permettre le **rayonnement** du projet au sein de l'établissement chaque projet concerne :
- **dans le 1er degré, au moins une classe** (dans la limite de 3 classes par école). Une circonscription peut par ailleurs engager un projet dans la limite de 10 classes. Les équipes pédagogiques sont invitées alors à s'appropriier le projet de circonscription au sein de leur propre école. Dans ce cas, le conseiller pédagogique référent EAC de la circonscription répond à l'appel à projets et mentionne ce travail en circonscription.
 - **dans le 2nd degré, au moins trois classes ou trois groupes d'élèves.**
- d) Dans le 1er degré**, notamment en cité éducative, en fonction du partenariat mené avec la ville, les actions pourront se poursuivre en **ateliers sur le temps périscolaire**.

Dans le 2nd degré, le Projet ACTE peut, par ailleurs, donner lieu de façon complémentaire, **hors temps d'enseignement**, à une **pratique artistique approfondie** qui s'adresse aux élèves volontaires issus en priorité des classes concernées. Celle-ci est **conduite en atelier semestriel ou annuel d'une durée hebdomadaire de deux heures consécutives**. Les pratiques artistiques ou scientifiques conduites en atelier sont développées en lien étroit avec le projet des classes. Conformément à la circulaire, ces ateliers permettent l'inscription du Projet ACTE dans le cadre du « 8h/18h » en éducation prioritaire. Les ateliers scientifiques et techniques susceptibles d'être ouverts dans le cadre des Projets ACTE ne sont pas des CHAMS qui relèvent d'un autre cahier des charges national.

Une attention particulière sera accordée à **l'analyse de situation** formulée par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans ADAGE (volet culturel du projet d'établissement).

- d) La formation continue en éducation artistique et culturelle de tous les enseignants impliqués dans le projet constitue un aspect majeur de l'accompagnement des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de leurs projets. (voir fiche 8)
- e) Il est recommandé pour la mise en œuvre des projets 2026-2027 :
 - de s'appuyer sur **l'analyse de situation** de l'année scolaire précédente rédigée dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes pédagogiques ;
 - de **rédiger le bilan des Projets ACTE 2025-2026** ;
 - de **valoriser dans ADAGE** les actions menées sous la forme d'un lien Internet (renvoyer par exemple sur une page du site de l'établissement ou sur le mur numérique dédié au projet, etc.).

Les résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire impulsées par la **DRAC Île-de-France en partenariat avec le rectorat** en direction des structures artistiques et culturelles relèvent d'un cahier des charges similaire. Les établissements scolaires doivent répondre parallèlement à l'appel à projets dédié sur ADAGE.

BUDGET PREVISIONNEL

- a) Le groupe de travail pourra proposer, en fonction des projets retenus et des moyens académiques disponibles, **l'attribution d'une subvention** (aide complémentaire à la conduite du projet).

Dans l'application ADAGE, la mention « Financement demandé » indique la demande de subvention faite à l'académie. Pour les ateliers hors temps d'enseignement dans le second degré, les moyens horaires nécessaires à leur mise en œuvre devront être mobilisés sur la DHG mais **un volume d'HSE et/ou d'IMP pourra être attribué** à l'établissement dans le 2nd degré.

- b) Conformément aux objectifs de la circulaire, les Projets ACTE s'appuient également sur des **financements des collectivités territoriales** en complément des moyens académiques dans le cadre de leurs propres dispositifs selon un cahier des charges partagé. Dans le 1^{er} degré, le projet doit être nécessairement cofinancé par la municipalité ou la communauté de communes.

Les enveloppes complémentaires pourront être précisées dans la **notification publiée dans ADAGE** qui indique l'avis du groupe de travail après examen des demandes. Dès réception de cette notification, il est demandé aux équipes de **préciser les effectifs réels des Projets ACTE** dans le recensement.

- a) Il est demandé aux collèges et lycées de **cofinancer le Projet ACTE en appui sur la dotation pass Culture mobilisable relative aux périodes janvier/juin 2026 et septembre/décembre 2026**. Cette dotation doit en effet permettre d'augmenter le nombre d'heures de pratique des élèves et d'enrichir leur parcours culturel. Elle peut également permettre d'élargir le nombre de classes concernées dans le projet.

Les **actions financées par la part collective du pass Culture** figurent dans une rubrique dédiée du formulaire d'appel à projets. L'établissement fera apparaître ce financement dans la ligne budgétaire « Autres apports » du formulaire en précisant qu'il s'agit d'un apport issu de la dotation pass Culture.

Dans le 91, les collèges peuvent mobiliser l'offre de découverte éducative (ODE) pour cofinancer le dispositif (billetterie, transport)

- b) Note spécifique dans le 1^{er} degré :

Dans le 95, la subvention sera versée à l'OCCE pour les écoles affiliées. Si l'école n'est pas affiliée, elle devra transmettre au service contrôle de gestion de la DSDEN les devis et documents indiqués dans la procédure dès réception de la notification ADAGE.

Dans le 92, les interventions ne peuvent débuter qu'à partir du début de l'année civile. L'école doit préalablement envoyer en DSDEN un devis des interventions.

Dans le 91, l'école doit créer le formulaire sur ADAGE avant le 1er juillet et en informer la conseillère pédagogique de circonscription ainsi que la chargée de mission EAC en DSDEN. Elle pourra ensuite compléter son projet jusqu'à la date de clôture le 20 septembre. Après validation du projet par le groupe de travail, une convention sera signée entre la structure culturelle partenaire et la DSDEN pour attribution de la dotation.

Les écoles peuvent se tourner vers la Trousse à projets pour obtenir des financements complémentaires si nécessaire : <https://trousseaprojets.fr/>

UTILISATION D'ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

ADAGE est le support technique de la campagne d'appel à projets cadre académique

→ Retrouver l'appel à projets cadre sur la page d'accueil d'ADAGE :

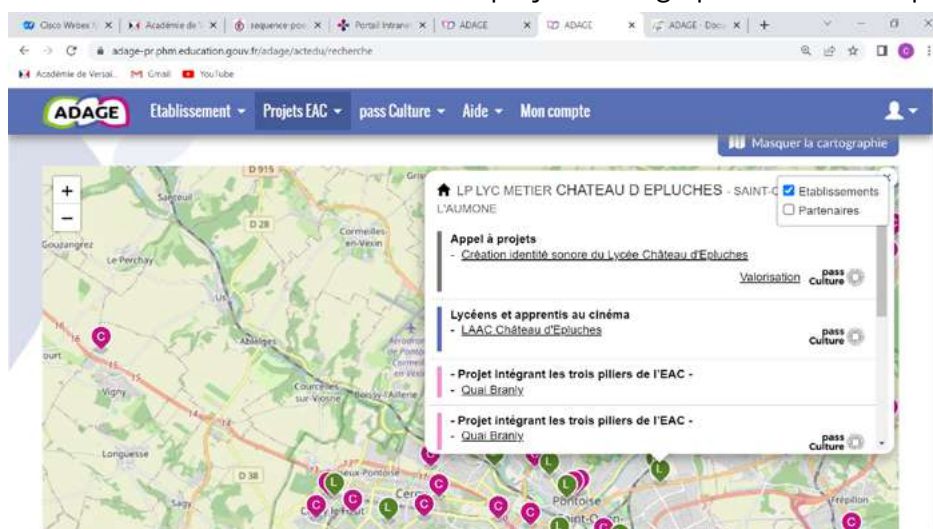
- regarder la rubrique « Appels à projets en cours ».

- retrouver la mention « Dispositif cadre : Projet ACTE » - cliquer sur « **je participe** » afin de renseigner le formulaire en ligne

→ Utiliser la cartographie d'ADAGE :



→ Utiliser le moteur de recherche des projets cartographiés les années précédentes :



L'ensemble des données est accessible à la communauté éducative afin de favoriser les dynamiques inter-établissements, inter-degrés et de valoriser le travail des équipes pédagogiques et partenariales.

ETUDE DES PROJETS

a) Dans le 1er degré :

L'étude des projets est assurée **par un groupe de travail départemental** coordonné par les chargés de mission EAC en DSDEN. Ce groupe réunit le ou la directrice académique ou son représentant, la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant, l'IEN EAC, des IEN, les conseillers pédagogiques spécialisés (CPDAP, CPDEM, CPDEPS danse-cirque, CPDMDL, CPDS), les CPC référents EAC, un ou des représentants de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture) et des collectivités territoriales.

Le groupe de travail prendra en compte les avis émis sur chacun des Projets ACTE par les Inspecteurs de l'Education Nationale.

b) Dans le 2nd degré :

L'étude des projets est assurée par **un groupe de travail académique** piloté par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. Ce groupe réunit, outre l'ensemble de la DAAC, le ou la directrice académique ou son représentant, un ou des représentants des corps d'inspection, un ou des représentants de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture) et des représentants des collectivités territoriales.



Une notification sera publiée dans ADAGE à destination des équipes de direction, des professeurs référents culture et des professeurs porteurs de projets. Elle sera suivie d'une notification budgétaire par la DAF.

OUVERTURE DANS ADAGE DE LA CAMPAGNE ACADÉMIQUE

Projets ACTE 1er et 2nd degrés

Du 28 mai au 15 septembre 2026	Pour les collèges et lycées - PUBLIC
Du 28 mai au 15 septembre 2026	Pour les écoles, collèges et lycées - PRIVÉ
Du 28 mai au 20 septembre 2026	Pour les écoles du premier degré - PUBLIC

ANNEXE À LA FICHE ACTION N°1 :

Cadrage académique relatif aux interventions d'artistes et de chercheurs dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle

1. Cadre réglementaire du recours aux partenaires extérieurs

Le recours à des partenaires extérieurs durant le temps scolaire s'inscrit dans le cadre des dispositions du **Code de l'éducation** et des orientations nationales relatives au fonctionnement des écoles, collèges et lycées.

Les partenaires extérieurs sont des personnes qui apportent leur concours aux activités d'enseignement **sans se substituer à l'enseignant**. Leur présence vient en appui des apprentissages et s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe ou dans le projet d'école ou d'établissement, selon une logique d'alliance éducative.

La présence active d'un professionnel de l'EAC nécessite **l'autorisation préalable du directeur ou de la directrice d'école**, sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, ou du chef d'établissement dans le second degré. Elle se déroule à la demande ou avec l'accord de l'équipe pédagogique et dans le respect des programmes d'enseignement. L'enseignant demeure responsable de l'organisation pédagogique de l'activité et du suivi des élèves. Les partenaires extérieurs veillent au respect des objectifs pédagogiques et des conditions de sécurité. Ils sont garants de la démarche de création artistique et de recherche scientifique proposée aux élèves. Toute personne présente dans une école ou un établissement scolaire pendant le temps scolaire est tenue de respecter les **principes fondamentaux du service public de l'éducation, notamment la neutralité, la laïcité**.

2. Inscription dans la politique d'Éducation artistique et culturelle

Les artistes, chercheurs et professionnels de la culture participent à la mise en œuvre de l'**Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**, qui vise à garantir à chaque élève un parcours artistique et culturel cohérent en articulation étroite avec les apprentissages.

Les projets d'EAC conjuguent trois dimensions complémentaires dans une démarche de projet en équipe et en partenariat :

- la rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels,
- la pratique artistique et l'expérimentation,
- l'appropriation de connaissances.

Ces projets reposent sur une **démarche de co-construction entre les enseignants et les partenaires artistiques, culturels ou scientifiques**, dans le respect des objectifs pédagogiques de l'Éducation nationale et des enjeux de programmation, de création ou de recherche des partenaires.

3. Cadre partenarial Éducation nationale – Ministère de la Culture

La politique d'Éducation Artistique et Culturelle conduite dans l'académie s'inscrit dans le cadre du partenariat structurant entre l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. **L'accord cadre entre l'académie de Versailles et la DRAC Île-de-France** constitue à cet égard un cadre de référence pour le développement et la qualité des projets conduits dans les écoles, les collèges et les lycées.

Cet accord souligne l'importance de s'appuyer sur **des partenaires culturels et scientifiques reconnus**, insérés dans les réseaux professionnels de création, de diffusion et de recherche, afin de garantir l'ambition artistique, culturelle et scientifique des projets proposés aux élèves.

Les écoles, collèges et lycées sont encouragés à travailler avec des structures inscrites sur les territoires de proximité.

4. Référencement des partenaires dans ADAGE

Afin de garantir la lisibilité des propositions artistiques et culturelles proposées aux établissements, les structures culturelles et les partenaires des actions d'EAC sont invités à être référencés dans **ADAGE**.

Ce référencement contribue :

- à identifier les acteurs culturels intervenant dans le champ éducatif ;
- à faciliter la mise en relation avec les équipes pédagogiques ;
- à assurer une meilleure cohérence territoriale des propositions artistiques et culturelles.

La commission de référencement est composée des DAAC des trois académies d'Île-de-France et de la DRAC.

Un acteur référencé dans ADAGE s'inscrit nécessairement dans le cadre des dispositions du code de l'éducation.

5. Agréments et reconnaissance des intervenants

Un agrément général ou spécifique au premier degré délivré par l'Éducation nationale permettant d'intervenir en milieu scolaire ne vaut pas nécessairement validation dans le cadre spécifique de l'Éducation artistique et culturelle.

Les projets d'EAC reposent sur la participation de professionnels dont l'activité s'inscrit dans **les réseaux de création, de diffusion ou de recherche**. Cette inscription peut notamment se traduire par :

- l'appartenance à des structures artistiques, culturelles ou scientifiques reconnues et/ou labellisées par la DRAC Île-de-France ;
- la participation à des programmations artistiques culturelles ou scientifiques ;
- des activités de création, de production, d'exposition, de publication ou de diffusion reconnues dans leur champ professionnel.

En parallèle, ce document de cadrage doit constituer un référentiel aux demandes d'agréments relatives aux arts et à la culture.

6. Les chercheurs dans les projets d'EAC

Les projets d'Éducation artistique et culturelle peuvent également associer **des chercheurs et scientifiques**, dont la présence au sein des écoles et des établissements, contribue à la diffusion de la culture scientifique, technique et artistique.

L'intervention de chercheurs permet notamment :

- de faire découvrir aux élèves les **démarches de recherche et de production des connaissances** ;
- de favoriser la rencontre avec des **communautés scientifiques et universitaires** ;
- de développer une approche critique et documentée des œuvres, des savoirs et des phénomènes culturels.

Ces actions s'inscrivent dans une logique de partage des savoirs et de dialogue entre les mondes de l'éducation, de la recherche et de la création.

7. EAC et médiation culturelle

Dans le cadre des projets d'EAC, il convient de distinguer deux types de démarches complémentaires.

La médiation culturelle

- vise à **faciliter l'accès aux œuvres et aux institutions culturelles** ;
- privilégie l'accompagnement de la rencontre avec les œuvres ;
- s'inscrit souvent dans les missions de services éducatifs ou de médiateurs culturels.

La proposition artistique ou scientifique

- repose sur la présence d'**un artiste, auteur ou chercheur engagé dans une pratique professionnelle** ;
- s'appuie sur une **démarche de création ou de recherche** ;
- implique une **co-construction pédagogique avec l'enseignant**, intégrant des temps de pratique ou d'expérimentation.

Ces deux approches se complètent et s'articulent au sein d'un même projet d'EAC.

8. Repères pour l'appréciation de la qualité des partenaires d'EAC

Critères	Éléments d'appréciation
Inscription professionnelle	Participation aux réseaux de création, diffusion ou recherche
Projet artistique ou scientifique	Démarche identifiable, productions ou publications
Expérience de travail avec des publics	Interventions culturelles, résidences artistiques, projets éducatifs
Capacité de coopération pédagogique	Co-construction avec les enseignants
Inscription territoriale	Partenariat avec structures culturelles ou scientifiques inscrites sur les territoires
Lisibilité institutionnelle	Référencement dans ADAGE ou partenariat identifié par la DRAC Île-de-France



2 Répondre aux appels à candidature des programmes d'excellence



Les programmes d'excellence en EAC sont conduits le plus souvent avec un établissement public culturel national pendant deux années consécutives.

Ces projets bénéficient d'un accompagnement soutenu, notamment des professeurs relais et de journées de formations adossées. Les projets sont coconstruits avec les équipes pédagogiques. Les programmes d'excellence en EAC favorisent :

- la maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- le développement des compétences psychosociales (confiance, coopération, persévérance, autonomie) ;
- l'ouverture des élèves à leur patrimoine comme à la diversité des démarches artistiques contemporaines, dans une perspective citoyenne.

Ils s'adressent prioritairement aux élèves des cités éducatives, de l'éducation prioritaire, de la voie professionnelle, et des établissements d'enseignement adapté.

L'ensemble des documents de présentation et cahiers des charges de ces dispositifs figurent dans **ADAGE** sous la dénomination « documents de référence ». Les appels à candidature sont publiés selon des calendriers précisés dans ADAGE :

POUR LE PREMIER DEGRÉ :

PATRIMOINE

- ☞ **Regards croisés sur l'immigration**, en partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration
- ☞ **À l'École du patrimoine et de la création**, en partenariat avec le Domaine national de Versailles

UNIVERS DU LIVRE DE LA LECTURE ET DES ECRITURES

- ☞ **Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque**, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, l'association Lecture Jeunesse



MUSIQUE

- ☞ **Programme pédagogique de la Musique de la police nationale**, en partenariat avec la Musique de la police nationale

ARTS NUMERIQUES

- ☞ **Art en immersion : création numérique et inclusion**, en partenariat avec le Fonds de dotation Culture pour l'enfance



L'espace en Lumière: Réinventer un Grand Palais Programme d'excellence LP Paul Painlevé Courbevoie ©Nadège Carnelos

POUR LE SECOND DEGRÉ :

ARTS PLASTIQUES, DESIGN

- ☞ **Matières à penser**, en partenariat avec les Grands ateliers de France, le Musée des Arts Décoratifs et le Jardin des métiers d'art et du design
- ☞ **L'atelier des futurs**, en partenariat avec Lafayette Anticipations
- ☞ **Dialogues avec les collections** en partenariat avec le Centre Pompidou Francilien
- ☞ **L'espace en lumière : réinventer un Grand Palais**, en partenariat avec la RMN-Grand Palais
- ☞ **À la découverte des métiers d'art**, en partenariat avec le Musée des Arts Décoratifs

PATRIMOINE

- ☞ **Regards croisés sur l'immigration**, en partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration
- ☞ **À l'École du patrimoine et de la création**, en partenariat avec le Domaine national de Versailles
- ☞ **Du Louvre à moi : regarder, se regarder** en partenariat avec le Musée du Louvre
- ☞ **Dialogues en oeuvre - Patrimoine culturel, patrimoine religieux**, en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme et l'Institut du monde arabe



Orchestre de la police nationale
©Nadège Carnelos

MUSIQUE ET DANSE

- ☞ **Dix Mois d'École et d'Opéra**, en partenariat avec l'Opéra national de Paris
- ☞ **A l'École des ondes**, en partenariat avec Radio France
- ☞ **Programme pédagogique de la Musique de la police nationale**, en partenariat avec l'orchestre de la police nationale
- ☞ **Orchestre au bahut**, en partenariat avec le Paris Mozart Orchestra



Prix de la littérature arabe des lycéens
©Frédérique Servan

UNIVERS DE LA LECTURE ET DES ECRITURES

- ☞ **Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque**, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, l'association Lecture Jeunesse
- ☞ **Ecrire le travail, écrire les métiers** en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, l'association Lecture Jeunesse et le GIS GESTES
- ☞ **Prix de la littérature arabe des lycéens**, en partenariat avec l'Institut du Monde Arabe



Programme d'excellence Les Enfants des Lumières ©Amélie Aïmedieu

CINEMA

- ☞ **De la terre à l'écran**, en partenariat avec France télévision et Good to know
- ☞ **Les enfants des Lumières(s)**, en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- ☞ **Sur les chemins du vivant**, en partenariat avec le Museum national d'histoire naturelle
- ☞ **Faire laboratoire**, en partenariat avec l'IUT de robotique de Vélizy Villacoublay (UVSQ) et la compagnie Mobilis Immobilis
- ☞ **Entrer dans la matière**, en partenariat avec Universcience

Les établissements peuvent par ailleurs s'inscrire dans ADAGE à des actions ou manifestations pilotées au niveau national (ex. : le Prix Goncourt des lycéens, les Fabriques à musique, le Prix Jean Renoir des lycéens, les Petits champions de la lecture etc.).

UTILISATION D'ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

ADAGE est le support technique de la campagne d'appel à candidatures

→ Retrouver les appels à candidature sur la page d'accueil d'ADAGE :

- regarder la rubrique « Appels à projets en cours »;
- retrouver la mention « Prog. d'exc. : intitulé du programme »;
- cliquer sur « je participe » afin de renseigner le formulaire en ligne





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3 Ouvrir un enseignement artistique

La carte académique des enseignements artistiques évolue selon trois principes :

Un équilibre territorial de l'offre de formation académique ;

La continuité pédagogique (entre les classes à horaires aménagés en école/collège pour les disciplines qui en relèvent et les enseignements artistiques en lycée) ;

Le partenariat, les partenaires culturels (structure artistique, conservatoire...) des classes à horaires aménagés en école et collège et des enseignements artistiques en lycée (cinéma-audiovisuel, danse, théâtre-expression dramatique, arts du cirque) doivent être validés et/ou agréés par la DRAC Île-de-France en lien étroit avec la DAAC (rectorat).

Ouvrir un enseignement artistique



PROCEDURE

Pour tout projet d'ouverture, il convient de respecter la procédure suivante :

- **Analyse précise du contexte local** une année, voire deux années précédant la demande d'ouverture, en appui sur l'avis des experts (DASEN, DAAC, corps d'inspection).

- Analyse du **parcours des élèves** : le projet d'ouverture en lycée peut être lié à la recherche d'une continuité avec les classes à horaires aménagés (CHA) et avec les projets d'éducation artistique et culturelle conduits dans les écoles et collèges du secteur (notamment les Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif).

- Compléter le **formulaire dédié dans l'application ADAGE** (Application Dédicée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle). Accès sur la plateforme ARENA.

- Pour les **classes à horaires aménagés dans les écoles et collèges, une ébauche de convention** donnant le cadre logistique et les moyens engagés ainsi qu'un projet pédagogique concerté entre la structure partenaire et l'établissement scolaire doivent être envoyés par courriel à ce.daac@ac-versailles.fr.

- Pour les enseignements artistiques partenariaux en lycée (théâtre, danse, cinéma-audiovisuel, arts du cirque), la structure artistique et culturelle doit avoir parallèlement pris **l'attache de la DRAC Île-de-France** en amont de la demande d'ouverture formelle.

- Les demandes de fermeture doivent également reposer sur une instance de concertation avec tous les acteurs précédemment nommés et sur l'envoi d'un courriel de la direction de l'établissement et le cas échéant du partenaire culturel.

Enfin, les enseignements artistiques et les dispositifs d'action culturelle doivent être recensés et **mis en cohérence dans le volet culturel du projet d'établissement** sur l'application ADAGE.

CALENDRIER

De mi-septembre à début novembre 2026 : rédaction des demandes d'ouverture dans l'application ADAGE et envoi des demandes de fermeture par courriel. (Attention à ne pas compléter la rubrique « Les participants » dans la mesure où il s'agit d'effectifs prévisionnels).

Fin novembre : consultation de la commission interne académique en charge du suivi des enseignements artistiques préparée en amont par département pour le suivi des CHA dans le premier degré.

Décembre : consultation de la CASEA générale (Commission académique de suivi des enseignements et activités artistiques) coprésidée par le rectorat et la DRAC Île-de-France.

Fin décembre : arbitrages académiques.

Janvier 2027 : communication de l'avis aux établissements via l'application ADAGE.

SPECIFICITES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN ECOLE ET COLLEGE

En complémentarité des enseignements artistiques obligatoires, des **classes à horaires aménagés** peuvent être mises en place dans les écoles et collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le

cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques et les arts du cirque. Les classes à horaires aménagés peuvent faire l'objet d'une préfiguration l'année précédant la validation.

Elles doivent reposer sur un **projet pédagogique global porté par une équipe motivée et volontaire**. Pour rappel, le coût de ces formations artistiques ne peut pas être imputé aux familles. Une instance de concertation entre les différents acteurs impliqués doit être instaurée de façon à assurer le suivi du projet. Les procédures de recrutement des élèves sont précisées dans le 95, le 91 et le 92 dans une circulaire départementale.

Les projets de classes à horaires aménagés doivent être portés avec les conservatoires agréés et les écoles d'art (CHAAP) par la DRAC Île-de-France et les collectivités locales.

Retrouvez ici le mur numérique de ressources sur les classes à horaires aménagés de l'académie: <https://digipad.app/p/1577660/0ce1513b6f28f>

SPECIFICITES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN LYCEE

Les **enseignements optionnels et les enseignements de spécialité** en lycée des domaines des arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque, relèvent de la circulaire publiée à chaque rentrée scolaire de septembre.

Les enseignements de théâtre-expression dramatique, danse, arts du cirque, cinéma-audiovisuel sont conduits en partenariat avec des structures artistiques et culturelles. Ils bénéficient du suivi de la **CASEA** composée de la DRAC Île-de-France, de la DAAC, des DAASEN et des corps d'inspection. L'ouverture et la fermeture de ces enseignements nécessitent la double validation du rectorat et de la DRAC.

L'affectation des professeurs dans le cadre de l'enseignement de spécialité des enseignements artistiques en lycée est du ressort des mouvements spécifiques nationaux ou académiques. Pour les arts plastiques et la musique, la compétence du professeur de la discipline est requise. **En histoire des arts, cinéma-audiovisuel, danse, théâtre-expression dramatique et arts du cirque, une certification complémentaire** est nécessaire puisqu'il ne s'agit pas d'une discipline de recrutement.





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

4 S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma

Les dispositifs d'éducation au cinéma constituent un point d'entrée majeur en EAC pour les maternelles, écoles, collèges et lycées. La dimension à la fois esthétique et technique de l'art cinématographique en fait un espace de connaissance sensible, propre à susciter un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et des pratiques pédagogiques innovantes.

Ils sont portés conjointement par les services académiques (DAAC – DSDEN), les collectivités territoriales, la DRAC Île-de-France et les réseaux de salles de cinéma.

Ils sont regroupés derrière le label «Ma classe au cinéma» dans le cadre du plan national pour le cinéma à l'école.

Dispositifs d'éducation au cinéma



OBJECTIF

Portés par les professeurs et leurs partenaires professionnels des structures culturelles, ces dispositifs, **Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma**, ont pour objectif de faire acquérir aux élèves une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui. **Il permet à la communauté éducative d'inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux au bénéfice de la réussite de tous les élèves.**

MODALITES D'INSCRIPTION ET CONTACT

Après la publication des circulaires départementales, les campagnes d'inscriptions pour Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma et Collège au cinéma s'ouvrent sur **ADAGE**. Après la publication de la circulaire académique, la campagne d'inscription pour Lycéens et Apprentis au cinéma s'ouvre sur le **site dédié de l'ACRIF**.

Ces dispositifs permettent aux élèves de s'approprier trois œuvres cinématographiques vues dans une salle de cinéma partenaire. Un accompagnement pédagogique est proposé aux écoles et établissements. La formation des enseignants est un aspect majeur du cahier des charges.

Contact à la DAAC : daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr

Contacts en DSDEN : Pour l'Essonne - ce.ia91-eac@ac-versailles.fr; Pour les Hauts-de-Seine ce.ia92-eac@ac-versailles.fr ; Pour le Val-d'Oise : ce.ia95-eac@ac-versailles.fr ; Pour les Yvelines : ce.ia78.culture@ac-versailles.fr.



Dans le cadre du plan cinéma **Axe 2 : Donner un nouvel élan à Ma Classe au cinéma**, un volet complémentaire **Programme ton film** est mise en œuvre dans l'académie de Versailles sur le dispositif Collège au cinéma. Ce projet innovant place les élèves au cœur du processus de programmation cinématographique, en leur donnant un rôle actif dans la sélection d'un film destiné à intégrer la programmation officielle départementale de l'année suivante.

Au-delà de la découverte du cinéma, le dispositif développe des compétences transversales essentielles : organisation, planification, hiérarchisation des choix, esprit critique, prise de décision collective et analyse des images. **Les élèves passent ainsi d'une posture de spectateur à celle d'acteur décisionnaire (programmeur), renforçant leur autonomie et leur capacité de réflexion critique. Le dispositif se déroule en plusieurs temps complémentaires.**

Un lien sera transmis vers une vidéo illustrant la petite fabrique du film.

FORMATIONS ADOSSÉES

Afin de garantir la dimension qualitative de ces dispositifs, un volet de formation des enseignants est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC), l'Ecole académique de formation continue (E AFC) et les structures culturelles et collectivités territoriales partenaires.

Un premier volet de formation contenu dans le **parcours Education artistique et culturelle – Photographie Cinéma audiovisuel : Eduquer au regard** est adossé aux inscriptions aux dispositifs.

À travers une approche mêlant théorie et analyse transmise par des spécialistes et des professionnels du cinéma, ce parcours propose d'explorer les grands axes de l'éducation au cinéma : comprendre le langage cinématographique, développer une culture des œuvres, apprendre à lire et comprendre les images en mouvement et à en parler de manière vivante et accessible. Les stagiaires sont amenés à analyser des extraits de films, à questionner la mise en scène, le montage, le son, à replacer les œuvres dans leur contexte historique et esthétique, et à approfondir des questionnements transversaux pour favoriser des démarches pédagogiques innovantes et interdisciplinaires, en équipe et en partenariat. Ce parcours permet de penser le cinéma comme un art à part entière, un langage à décrypter, et un formidable levier de réflexion, d'expression et de partage.

- **Les formations adossées au dispositif Collège au cinéma**

Collège au cinéma dans le 95 - 6ème/5ème

Vendredi 2 octobre 2026 (Projection film commun et conférence) 09h - 12h au cinéma Royal Utopia de Pontoise

Vendredi 2 octobre 2026 (Projections) 13h30 - 17h au cinéma au cinéma Royal Utopia de Pontoise.

Vendredi 9 octobre 2026 (Conférences) 9h - 12h au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône

Mercredi 26 mai 2027 9h30 - 12h30 au cinéma Utopia Saint-Ouen-l'Aumône

Collège au cinéma dans le 95 - 4ème/3ème

Vendredi 2 octobre 2026 (Projection film commun et conférence) 09h - 12h au cinéma Royal Utopia de Pontoise

Vendredi 2 octobre 2026 (Projections) 13h30 - 17h au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône

Vendredi 9 octobre 2026 (Conférences) 13h30 - 17h au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône.

Mercredi 26 mai 2027 9h30 - 12h30 au cinéma Utopia Saint-Ouen-l'Aumône

Collège au cinéma dans le 92 niveau 6ème/5ème

Mardi 3 novembre 2026 9h00 - 17h au cinéma le capitole de Suresnes

Vendredi 15 janvier 2027 09h00 - 12h30 au cinéma le capitole de Suresnes

Jeudi 10 juin 2027 9h - 17h au cinéma le capitole de Suresnes

Collège au cinéma dans le 92 niveau 4ème/3ème

Jeudi 5 novembre 2026 9h - 17h au cinéma le capitole de Suresnes

Vendredi 15 janvier 2027 14h - 17h au cinéma le capitole de Suresnes

Jeudi 10 juin 2027 9h - 17h au cinéma le capitole de Suresnes

Collège au cinéma dans le 91 niveau 6ème/5ème

Mercredi 14 octobre 2026 9h - 13h au cinéma de l'espace Bernard Mantiennne à Verrière-le-Buisson

Jeudi 10 décembre 2026 9h - 17h au ciné 220 à Brétigny sur Orge

Mardi 1er juin 2027 9h - 17h au cinéma atmosphère à Marcoussis

Collège au cinéma dans le 91 niveau 4ème/3ème

Mercredi 14 octobre 2026 9h - 13h au cinéma de l'espace Bernard Mantiennne à Verrière-le-Buisson

Vendredi 11 décembre 2026 9h - 17h au cinépal' à Palaiseau

Mardi 1er juin 2027 9h - 17h au cinéma atmosphère à Marcoussis

Collège au cinéma dans le 78 niveau 6ème/5ème

Vendredi 16 octobre 2026 9h30 - 12h30 au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 8 janvier 2027 13h30 - 16h30 au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 22 janvier 2027 9h30 - 12h30 au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 4 juin 2027 9h30 - 12h30 au ciné 7 à Elancourt

Collège au cinéma dans le 78 niveau 4ème/3ème

Vendredi 16 octobre 2026 9h - 12h au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 8 janvier 2027 9h30 - 12h30 au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 22 janvier 2027 13h30 - 16h30 au ciné 7 à Elancourt

Vendredi 4 juin 2027 9h30 - 12h30 au ciné 7 à Elancourt

• Les formations adossées au dispositif Lycéens et apprentis au cinéma

LAAC projections

Groupe 1 : Jeudi 1 octobre 2026 8h - 19h au cinéma Le Méliès à Montreuil

Groupe 2 : Vendredi 2 octobre 2026 8h - 19h au cinéma Le Méliès à Montreuil

Groupe 3 : Lundi 5 octobre 2026 8h - 19h au cinéma Le Méliès à Montreuil

LAAC conférences

Groupe 1 : Lundi 12 octobre 9h - 16h45 **et le mardi 13 octobre 2026** 9h30 - 16h au cinéma Le Méliès à Montreuil

Groupe 2 : Jeudi 5 novembre 9h - 16h45 **et le vendredi 6 novembre 2026** 9h30 - 16h à l'espace Jean Vilar à Arcueil

Groupe 3 : Lundi 9 novembre 9h - 16h45 **et le mardi 10 novembre 2026** 9h30 - 16h à l'espace Jean Vilar à Arcueil

Les enseignants de collège et lycée peuvent suivre des formations complémentaires dans le parcours éduquer au regard, en partenariat avec la Cinémathèque française, afin d'aiguiser leur regard, de gagner en expertise et d'ouvrir de nouveaux champs d'analyse et de compréhension de l'image. Le parcours Education artistique et culturelle – Photographie Cinéma audiovisuel : « Fabriquer des images » propose des ateliers pratiques permettant d'analyser, de créer et d'interpréter les images. Cette formation développe à la fois une approche critique et des compétences techniques, tout en encourageant la créativité, l'expérimentation et l'expression personnelle à travers des projets collaboratifs.

Formations complémentaires

• Fenêtre ouverte sur le cinéma à la Cinémathèque française

Jeudi 19 novembre 2026 9h - 17h **et Vendredi 20 novembre 2026** 9h - 17h0 à la cinémathèque française

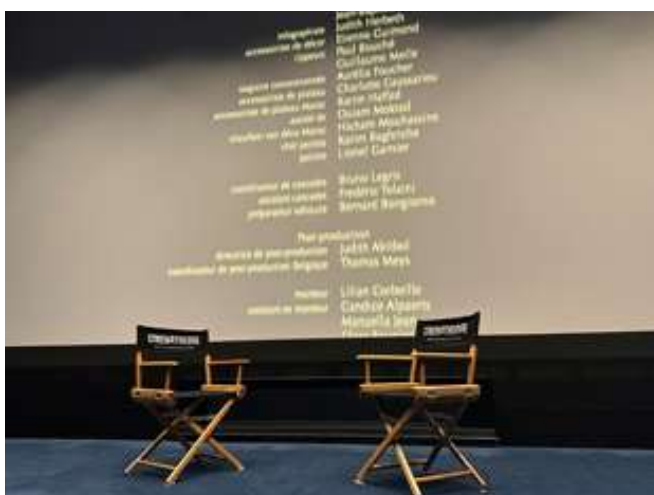
• Des questions de cinéma à la Cinémathèque française

Jeudi 1er avril 2027 9h - 17h **et vendredi 2 avril 2027** 9h - 17h à la cinémathèque française

Enfin, les enseignants, en plus de ce parcours d'Eduquer au regard, peuvent s'inscrire dans un second parcours de formation pour aller au cœur de la fabrication des images.

↓ → Formation Des questions de cinéma et Fenêtre ouverte sur le cinéma pour les enseignant.es de l'académie de Versailles, organisée par la Direction de l'action éducative de la Cinémathèque française et la Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Versailles. /Salle Franju

©Amélie Aïmedieu





Dans ce parcours intitulé **Education artistique et culturelle – Photographie Cinéma audiovisuel : Fabriquer des images**, des ateliers de pratique pour une immersion dans l'univers de l'image, dans une progressivité avec le parcours de formation précédent sont proposés. Cette formation s'adresse aux enseignants qui souhaitent comprendre comment les images se construisent, se lisent, se racontent et influencent nos regards. À travers une approche sensible et critique, les participants explorent les fondamentaux du langage visuel tout en développant des compétences techniques. Ils sont amenés à produire leurs propres images dans le cadre d'ateliers collaboratifs, favorisant la créativité et la transmission, l'expérimentation et l'expression personnelle

Deux sessions de formations sont proposées aux enseignants pour ce parcours :

- **La petite fabrique du film Sud**

Vendredi 26 février 2027 9h30 - 17h

Lundi 1er mars 2027 9h30 - 17h

Petite fabrique du film sud en partenariat avec l'association Cinessonne

- **La petite fabrique du film Nord**

Mercredi 24 mars 2027 9h30 - 16h30

Jedi 25 mars 2027 9h - 16h30

Petite fabrique du film nord en partenariat avec l'œil du Baobab







ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 Utiliser la dotation pass Culture

Le pass Culture est un outil de financement permettant au chef d'établissement de développer une dynamique d'EAC en fournissant aux équipes pédagogiques les moyens de développer une véritable démarche de projet. Ce financement doit permettre aux élèves de fréquenter les lieux de culture mais également de bénéficier d'ateliers de pratique artistique ou scientifique dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle.

Dotation pass Culture



→ Le cadre privilégié de ces projets est le dispositif cadre académique Projet ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif), les programmes d'excellence, les enseignements artistiques (niveau seconde notamment), et les dispositifs d'éducation au cinéma. Il s'agit en effet d'utiliser **d'abord** ces moyens pour **compléter le financement des dispositifs structurants et qualitatifs**.

Ces crédits doivent permettre aux équipes de direction de mettre en place une stratégie de **généralisation de l'éducation artistique et culturelle** en fonction des besoins pédagogiques identifiés, des équipes éducatives engagées et des acteurs culturels susceptibles d'être mobilisés. Il est recommandé de s'appuyer sur les **lieux culturels de proximité** permettant l'articulation des trois piliers de l'EAC au sein d'une démarche de projet (pratiques artistiques, rencontre avec les œuvres et les professionnels, acquisition des connaissances) et afin de réduire la part de financement des transports.

Pour l'année civile 2026 :

1. Mars-août 2026 : les 8/12ème des crédits disponibles en 2026 ont été répartis entre les établissements au prorata du nombre d'élèves par établissement. Il est recommandé de garder environ les 2/3 de l'enveloppe pour accompagner le financement des projets de l'année scolaire 2026-2027.
2. Les crédits non engagés par un établissement à la fin de l'année scolaire 2025-2026 :
 - sont donc reportés en septembre 2026 et seront mobilisables jusqu'au 31/12/2026 pour réserver des actions sur toute l'année scolaire 2026-2027
 - et s'ajouteront à la délégation de crédits prévue à la rentrée 2026-2027 pour ce même établissement scolaire. Cette délégation correspondra aux 4/12ème restants des crédits de l'année 2026.

Une nouvelle délégation de crédits interviendra en 2027 après l'adoption de la loi de finances pour 2027.

CONDITIONS D'ACCÈS, RÔLE, DÉLÉGATION

Le pass Culture est une dotation accordée aux établissements de façon virtuelle via l'interconnexion entre la plateforme ADAGE, accessible aux établissements scolaires, et la plateforme Pass culture Pro, accessible aux structures culturelles. **Le montant de la dotation de la part collective du pass Culture apparait dans ADAGE dans l'onglet « pass Culture » puis « suivi pass Culture ».**

The screenshot shows the ADAGE 'Suivi pass Culture' interface. At the top, there is a navigation bar with 'ADAGE', 'Etablissement', 'Projets EAC', 'pass Culture', 'Aide', and 'Mon compte'. Below this, a table displays budget information:

Pré-réservé	Ré	Partenaires culturels	Consommé	Solde prévisionnel
0 €	4	Offres pass Culture	489 €	3 490 €
		Suivi pass Culture		

Below the table, there is a section titled 'Actions pass Culture associées à un projet Adage'. It lists two actions:

- Une ou des sorties ou visites culturelles** - Dialogue entre arts et sports: Spectacle je ne cours pas, je vole au Rond-Point - le 08/12/2022 à 14:30 - Consommé 300 €
- Une ou des sorties ou visites culturelles** - Spectacle musical: Qui m'appelle ? - le 13/01/2023 à 14:30 - Consommé 90 €

Le chef d'établissement visualise sur ADAGE la dotation de son établissement et doit valider les réservations faites par ses équipes pédagogiques. Il a donc un **rôle fondamental dans le pilotage des actions menées**. Il s'appuie sur le ou les professeurs référents culture, le ou les rédacteurs de projet pour coordonner l'ensemble des demandes des professeurs.

Seuls les professeurs disposant du profil « rédacteur de projet » sur ADAGE peuvent pré-réserver les propositions des structures culturelles. Toute pré-réserve doit être reliée à un projet recensé dans ADAGE pour être finalisée.

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Comme précisé dans la circulaire, les actions pass Culture ne sont pas tenues d'être mises en œuvre en fonction du nombre d'élèves engagés, mais **en fonction du bénéfice pédagogique pour les élèves**. Il appartient au chef d'établissement de **veiller à ce que le tarif proposé par la structure culturelle se rapproche des exemples suivants**:

- Ex. : intervention d'un comédien, d'un chorégraphe, d'un musicien, d'un plasticien ou d'un réalisateur dans les enseignements de théâtre, de cinéma ou de danse : entre 60 et 90 euros TTC de l'heure ;
 - Ex : intervention d'un auteur selon le tarif du Centre national du livre : 310,47euros (brut hors taxe) la demi journée ;
 - Ex. : intervention d'un chercheur en milieu scolaire non tarifée dans le cadre d'un partenariat avec une structure scientifique.
 - Ex. : projection de film : entre 3 et 6 euros par élève, gratuité offerte aux accompagnateurs
- **Le financement des transports ne peut être pris en charge par la dotation pass Culture.** Il est proposé aux chefs d'établissement d'utiliser **les moyens propres de l'établissement** pour financer les frais de transport. Les chefs d'établissement peuvent également s'appuyer sur les collectivités territoriales qui proposent des dispositifs d'accompagnement à la mobilité des élèves (ex. : ODE par le conseil départemental du 91).

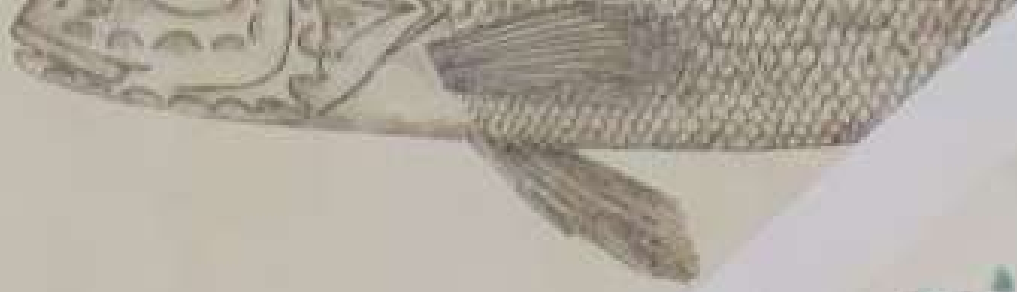
REFERENCEMENT DES ACTEURS CULTURELS DANS ADAGE

Le référencement des acteurs culturels dans l'application ADAGE s'appuie sur le vademecum national.

Certains acteurs référencés ne sont pas qualifiés pour être partenaires de l'ensemble des dispositifs d'EAC.

Il est recommandé de prendre l'attache d'un conseiller de la DAAC avant de se rapprocher d'un acteur culturel.

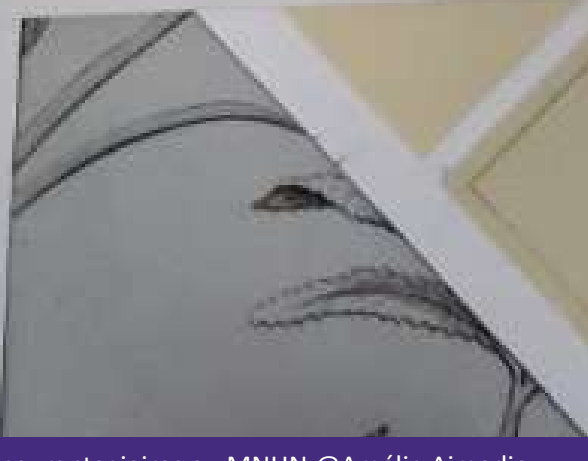
Enfin, **le référencement ne constitue pas un agrément. Les établissements scolaires peuvent travailler avec d'autres acteurs sur leurs moyens propres.**



1. BULLHEAD F.



*Le ugt
est un animal
aquatique nocturne*





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

6

Recenser les actions d'EAC dans ADAGE pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement

→ Le recensement des actions d'EAC dans ADAGE doit accompagner la stratégie de mise en oeuvre de l'école, du collège et du lycée. Les projets recensés permettent d'établir une analyse de situation sur l'EAC et les dispositifs mis en oeuvre en articulation avec les objectifs de réussite fixés pour les élèves, ainsi que la nature des domaines et des partenariats artistiques et culturels mobilisés.

Elles permettent de formaliser le volet culturel du projet d'établissement. Les éléments recensés permettent par ailleurs d'extraire le parcours d'EAC individualisé de chaque élève, les données étant directement rattachées au LSU dans le premier degré.

Recensement et volet culturel du projet d'établissement

ACCÈS À ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail

d'application ARENA :

accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>

accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>



Prérequis : se connecter avec le profil « Rédacteur de projets ». Ce profil est attribué par le directeur d'école, l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement. Vidéo tutoriel <https://www.dailymotion.com/video/x7ypdmf> (durée : 1mn17).

MODALITÉS DU RECENSEMENT

Les profils

Le profil rédacteur de projets est attribué sur ADAGE par le **chef d'établissement/directeur d'école** au **professeur référent culture** ou **aux professeurs porteurs de projets** afin de pouvoir procéder au **recensement**. Le professeur référent culture peut attribuer ce profil à d'autres enseignants porteurs de projets.

Calendrier et modalités d'utilisation

Le recensement des actions d'éducation artistique et culturelle dans ADAGE sera ouvert dès la rentrée scolaire 2026. Un courrier d'information complémentaire assorti d'une fiche technique sera envoyé à l'issue de la campagne d'appel à projets de façon à accompagner les équipes dans le travail de recensement. Des temps de formation seront proposés en distanciel aux IEN, directeurs d'école, professeurs référents culture et professeurs porteurs de projet. Les conseillers pédagogiques dans le premier degré et les professeurs référents culture territoriaux dans le second degré accompagneront le travail de recensement.

Les dispositifs faisant l'objet d'un appel à projets sur ADAGE (ex. : **Projets ACTE** ou **programmes d'excellence**) apparaissent automatiquement dans le recensement. Cependant, il appartient aux équipes de **renseigner** systématiquement le **groupe classe concerné** de façon à ce qu'il apparaisse dans le parcours d'EAC de chaque élève (**saisie des effectifs réels**).

Réunions en distanciel d'accompagnement au recensement

Pour tous les porteurs de projets : **Mercredi 13 janvier 2025 de 15h à 16h30**

Lien de connexion : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/380585/hash/976b313ae488cfc3b47c4733a4bc229385c095ab>

Pour les nouveaux professeurs référents culture : **Mercredi 3 février de 15h à 16h30**

Lien de connexion : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/370158/hash/60d6534c614e31b6de73ec8c03e729b23839dc0b>

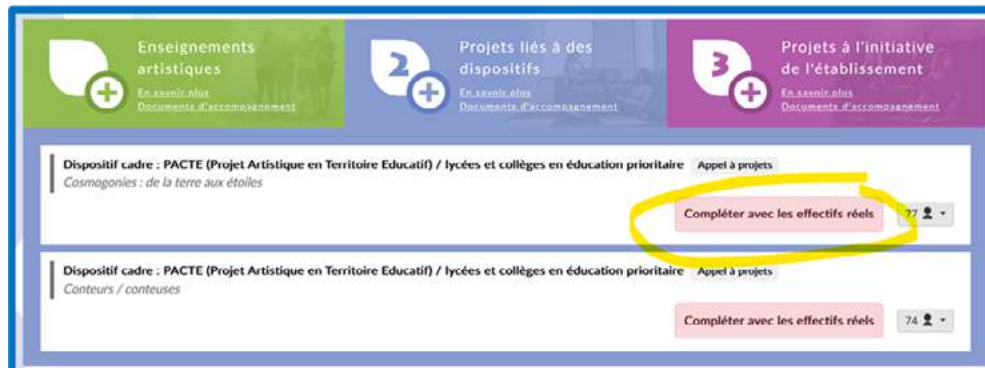
Les professeurs référents culture territoriaux sont à la disposition des équipes pour accompagner la formalisation de leur volet culturel sur ADAGE.

Les catégories de recensement

Il est fondamental de préciser **pour chaque action les piliers de l'EAC concernés** (acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et scientifique) et s'ils s'inscrivent dans une **démarche de projet** de façon à privilégier une approche qualitative des actions mises en œuvre à l'échelle de l'établissement et de l'académie :

- les enseignements artistiques ;
- les projets liés à un dispositif (rattaché à l'appel à Projet ACTE et aux appels à candidature pour les programmes d'excellence) ;
- les projets à l'initiative de l'établissement.

Nomenclature pour le recensement des projets 1er et 2nd degré sur ADAGE : <https://www.ac-versailles.fr/media/61175/download>



ANALYSE DE SITUATION : VOLET CULTUREL DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le chef d'établissement/directeur d'école est invité, par le biais d'ADAGE et en appui sur l'expertise du professeur référent culture et/ou des professeurs coordonnateurs de projets, à **formaliser le volet culturel de son projet d'établissement/d'école**, à mettre en cohérence les actions éducatives et les enseignements et à envisager des perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation.



Les actions d'éducation artistique et culturelle, articulées aux axes du projet d'établissement/école, permettent de fixer des objectifs de réussite pour les élèves. Les éléments renseignés par la direction de l'établissement/école constituent un **indicateur qualitatif incontournable** pour une appréhension des indicateurs quantitatifs saisis dans ADAGE.

L'analyse de situation permet d'expliciter :

- la mise en cohérence des actions et des enseignements ;
- les niveaux scolaires et/ou cycles d'enseignements et/ou filières privilégiés ;
- les domaines artistiques et culturels choisis en fonction des publics scolaires cibles ;
- l'articulation entre les actions mises en œuvre et le profil de l'établissement (CSP, ruralité) ;
- les difficultés éventuelles rencontrées (problématique de transport par exemple) ;
- la complémentarité entre les enseignements et les projets menés en EAC et les autres actions conduites au sein de l'établissement (par exemple au titre de l'EMI et/ou des relations internationales) ;
- la façon dont la mise en œuvre de l'EAC contribue au pilotage et au rayonnement de l'établissement scolaire ;
- le rayonnement du volet culturel de ce projet sur le territoire et en lien avec les parents d'élèves ;
- le lien entre le volet culturel du projet d'établissement et le projet académique ;
- les perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation ;
- les besoins en formation pour accompagner la mise en œuvre de ces perspectives.

Exemples d'analyses de situation :

premier degré:

L'école s'inscrit dans un territoire caractérisé par une grande diversité sociale, culturelle et linguistique. Elle accueille notamment des élèves allophones scolarisés en UPE2A ainsi que des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont certains bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Dans ce contexte, les enjeux éducatifs sont multiples : favoriser l'accès à la langue orale et écrite, construire des repères culturels communs, développer le lexique et soutenir l'engagement des élèves dans les apprentissages. L'accès à l'offre culturelle étant inégal selon les familles, l'école joue un rôle déterminant dans la réduction de ces écarts.

-->Une ambition : un parcours EAC structuré, inclusif et incarné

L'école s'est engagée dans la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent, progressif et ambitieux, permettant à chaque élève de rencontrer des œuvres, de pratiquer et d'acquérir des connaissances, conformément aux trois piliers de l'EAC.

Cette démarche repose sur un axe fort du projet d'école : faire de l'EAC un levier d'inclusion, de langage et d'ouverture culturelle.

-->La Ruche : un espace culturel au cœur de l'école

Afin d'ancrer concrètement cette ambition, l'école a créé La Ruche, un espace dédié à la culture et à la création artistique au sein même de l'établissement.

La Ruche constitue :

un lieu de rencontre avec les œuvres et les artistes (expositions, installations, raconte-tapis...)
un espace de pratique artistique pour les élèves
un support de médiation culturelle, accessible à toutes les classes

Cet espace permet de rendre la culture visible, accessible et régulière dans le quotidien des élèves, en dépassant le caractère ponctuel des sorties culturelles.

-->Une mise en œuvre fondée sur l'inclusion et la diversité des approches

Les projets développés s'appuient sur des formes artistiques variées (arts visuels, arts numériques, littérature,

second degré:

Analyse de la situation : ①

Le lycée propose à tous ses élèves, une ouverture culturelle ambitieuse malgré sa situation en zone rurale, éloignée des centres de culture. L'établissement valorise une démarche d'ouverture européenne grâce à son label Euroscol, s'investit dans la promotion du développement durable et de la santé via les labels 2E3D (niveau 3) et Édusanté (niveau 2). Ainsi nous pouvons croiser les enjeux culturels, écologiques et citoyens. Nous nous félicitons d'avoir créé et renforcé au fil des années, des liens forts avec nos partenaires institutionnels et de proximité, tout particulièrement sur notre territoire éducatif.

Les nombreux projets conduits par les enseignants, les trois professeurs référents culture et toute l'équipe éducative (16 appels à projets et dispositifs, dont 4 projets ACTE, et un programme d'excellence « Un orchestre au bahut » / 24 autres projets) visent à ouvrir nos élèves à de nouveaux langages et à des pratiques qui les incitent à sortir de leur zone de confort et valorisent leurs compétences transversales, les confrontent ainsi à des exigences audacieuses mais stimulantes. Nous tentons ainsi de contribuer au rayonnement de notre établissement sur le territoire, à lui donner une dimension nationale voire internationale.

Les enseignements artistiques en Arts plastiques et les ateliers de théâtre rayonnent largement dans notre établissement.

Nos 15 ambassadeurs culture ont rejoint avec enthousiasme le projet « La traversée » mené par le parrain 2025-2026, Jean-Raymond Jacob de la Cie Oposito - CNAREP. Ils contribuent à l'animation de la vie artistique et culturelle de notre lycée. Ils ont participé aux rencontres départementales à la Clef, à Saint-Germain, à la Traversée de la biodiversité au MNHN, à la journée de préparation et au 5ème Congrès du 16 avril dans le Parc de la Villette. Une de nos élèves fait partie de l'équipe pilote des ELAC. La réduction de la dotation du pass Culture nous a incités cette année à privilégier les dispositifs "cadre" (projets ACTE, dispositifs Cinéma) en proposant toutefois d'accompagner les sorties (billetterie). Une enveloppe est conservée pour la rentrée 2026-2027. Il est toutefois difficile pour le lycée de soutenir financièrement l'ensemble des déplacements souhaités par les équipes pédagogiques.

Nous tentons de répondre au mieux à l'objectif de généralisation de l'EAC dans notre lycée [Enseignements artistiques 11 %, Appels à projets et dispositifs 55 %, le reste pour des projets à l'initiative de l'établissement 77 %. Toutes actions confondues 83 %] et de s'ouvrir aux différents domaines (Théâtre, Musique, Mémoire, Cinéma, univers du livre, de la lecture et des écritures, Arts visuels, Arts plastiques, Arts appliqués, Photographie, Média et information, Arts de la rue, CST et Patrimoine)

Tous nos projets et actions sont valorisés sur Adage, le site de l'établissement et les padlets dédiés.



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

7 S'inscrire aux actions de formation en éducation artistique et culturelle

→ La formation continue des professeurs constitue un élément majeur de l'accompagnement des équipes pédagogiques engagées dans la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle, particulièrement pour les actions éducatives qu'elles mènent avec leurs élèves dans le cadre des Projets ACTE, des résidences d'artistes ou des dispositifs d'éducation au cinéma et des programmes d'excellence.

Les actions de formation en EAC



Ces actions de formation, inscrites dans le plan de formation continue de l'**E AFC** (Ecole académique de la Formation Continue) sont **conduites en collaboration étroite avec les structures artistiques et culturelles partenaires de l'académie** et conçues dans une **logique de parcours**. Articulées à une expérience confirmée de mise en œuvre de l'EAC, ces formations peuvent donner lieu à l'acquisition d'une **attestation de compétences en EAC dans le second degré** (cf. circulaire dédiée).

✓ **FORMATION CONTINUE** À l'attention des professeurs du second degré



PARCOURS – ECRIRE, LIRE : APPROCHE CREATIVE

EAC – Approches de l'écriture créative

Numéro dispositif : 26A0250158

En partenariat avec la Maison de la poésie et le Musée de la vie romantique

DATES – 29 janvier, 1er & 02 février 2027 (3 jours)

EAC – Entrer dans la fabrique de l'écriture

Numéro dispositif : 26A0250157

En partenariat avec le Musée Bourdelle, Lecture Jeunesse et les éditions Gallimard (auteur associé: Victor Pouchet)

DATES – 12, 16 & 17 mars 2027 (3 jours)

EAC – Ecritures et images dans la littérature jeunesse

Numéro dispositif : 26A0250156

En partenariat avec la Galerie Robillard, les éditions Gallimard et Lecture Jeunesse

DATES – 13, 14 & 15 janvier 2027 (3 jours)

EAC – Ecritures in situ : danse & littérature

Numéro dispositif : 26A0250154

En partenariat avec Danse dense, la Maison de la poésie

DATES – 23, 27 & 28 avril 2027 (3 jours)

EAC – Musique et écriture : on connaît la chanson

Numéro dispositif : 26A0250229

En partenariat avec la Maison des Métallos et Le Sax

DATES – 16 , 30 & 31 mars 2027 (3 jours)



PARCOURS – DIRE, LIRE, INTERPRETER

EAC – Lectures à voix hautes et basses

Numéro dispositif : 26A0250150

En partenariat avec la Maison de la poésie (autrice associée : Marie-Hélène Lafon)

DATES – 14 & 15 décembre 2026 (2 jours)

EAC – Écritures dramatiques contemporaines

Numéro dispositif : 26A0250165

En partenariat avec Artcena et La Colline Théâtre National

DATES – 15 octobre, 03 & 13 novembre 2026 (3 jours)

EAC – Les voies de la radio : fictions radiophoniques et création sonore

Numéro dispositif : 26A0250148

En partenariat avec Radio France et l'Opéra national de Paris

DATES – 04, 08 & 09 mars 2027 (3 jours)

EAC – Conter et raconter

Numéro dispositif : 26A0250149

En partenariat avec la Maison du conte (artiste associé : Julien Tauber)

DATES – 21, 22 & 26 janvier 2027 (3 jours)

PARCOURS – PENSER LES ENJEUX MEMORIELS ET CITOYENS EN EAC

EAC – Approches artistiques des génocides et des violences de masse

Numéro dispositif : 26A0250187

En partenariat avec le Mémorial de la Shoah et La Contemporaine

DATES – 11, 12 & 19 mars 2027 (3 jours)

EAC – EAC et discriminations

Numéro dispositif : 26A0250189

En partenariat avec le Musée national d'histoire de l'immigration et l'IMA

DATES – 1er, 02 décembre 2026 & 20 avril 2027 (3 jours)



PARCOURS – ÉCLAIRER LE PATRIMOINE AUX LUMIERES DE LA CREATION ET DES SCIENCES

EAC – Dis moi le design : «Science, sens, essence»

Numéro dispositif : 26A0250155

En partenariat avec le CentQuatre & les designers du JAD

DATES – 02, 04 & 05 février 2027 (3 jours)

EAC – Métiers d'art – d'hier à demain : «Petites mains grandes créations»

Numéro dispositif : 26A0250153

En partenariat avec le musée du Louvre, le musée des Arts Décoratifs, l'EHESS, l'INRAE et des artisans et créateurs d'art

DATES – 11, 15 & 16 décembre 2026 (3 jours)

EAC – Ateliers d'écritures in situ

Numéro dispositif : 26A0250154

En partenariat avec Pariscience et le Muséum national d'Histoire naturelle

DATES – 23, 27 & 28 avril 2027 (3 jours)

EAC – Quand l'art fait patrimoine

Numéro dispositif : 26A0250151

En partenariat avec le Château de Versailles et le Centre de Musique Baroque de Versailles

DATES – 21 & 22 avril 2027 (2 jours)

EAC – Archéologie – Faire parler les vestiges

Numéro dispositif : 26A0250152

En partenariat avec le Musée d'archéologie nationale et le Muséum national d'histoire naturelle

DATES – 16 & 18 mars 2027 (2 jours)

EAC – Patrimoine culturel, patrimoine religieux

Numéro dispositif : 26A0250188

En partenariat avec l'Institut du monde arabe et le musée d'art et d'histoire du Judaïsme

DATES – 24 & 25 mars 2027 (2 jours)



PARCOURS – APPROCHER LES SCIENCES ET TECHNIQUES DE MANIÈRE CRÉATIVE

EAC – Ecran vivant, sciences et cinéma se racontent

Numéro dispositif : 26A0250138

En partenariat avec Pariscience et le Muséum national d'Histoire naturelle

DATES – 28 janvier & 04 février 2027 (2 jours)

EAC – Le goût des arts – Cuisine et architecture

Numéro dispositif : 26A0250137

En partenariat avec le Château de Versailles, le Campus Versailles, l'INRAE et des artistes d'excellence

DATES – 18 mars & 20 avril 2027 (2 jours)

EAC – S'inspirer du vivant pour créer

Numéro dispositif : 26A0250136

En partenariat avec le Muséum national d'Histoire Naturelle et le Musée de la chasse et de la nature

DATES – 03 décembre 2026 & 14 janvier 2027 (2 jours)

PARCOURS – OUVRIR DES PORTES SUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

EAC – Rencontrer des écosystèmes

Numéro dispositif : 26A0250185

En partenariat avec le Parc zoologique de Paris et le Musée du quai Branly - Jacques Chirac

DATES – 25 février & 04 mars 2027 (2 jours)

EAC – Entrer dans la matière

Numéro dispositif : 26A0250186

En partenariat avec le Château de Versailles, le Synchrotron Soleil et Universcience (les étincelles du Palais de la découverte et la Cité des sciences)

DATES – 12 & 17 novembre 2026 (2 jours)

EAC – Sciences - Société : Faire laboratoire

Numéro dispositif : 26A0250184

En partenariat avec le MNHN, et l'université de Saint Quentin en Yvelines

DATES – 21 janvier & 02 février 2027 (2 jours)



PARCOURS – DANSER : UN LANGAGE, DES ÉCRITURES

EAC – La danse : un langage, des écritures - Hauts de Seine (92)

Numéro dispositif : 26A0250144

En partenariat avec Théâtre Jean Vilar - Suresnes

DATES – 04, 07 & 08 décembre 2026 (3 jours)

EAC – La danse : un langage, des écritures - Essonne (91)

Numéro dispositif : 26A0250145

En partenariat avec Scène nationale de l'Essonne

DATES – 1er, 02 & 04 février 2027 (3 jours)

EAC – La danse : un langage, des écritures - Val d'Oise (95)

Numéro dispositif : 26A0250147

En partenariat avec Escales danse

DATES – 17 & 18 novembre 2026 (2 jours), Centre des arts d'Enghien-les-Bains

EAC – La danse : un langage, des écritures - Yvelines (78)

Numéro dispositif : 26A0250146

En partenariat avec Théâtre de L'Onde - Vélizy

DATES – 20, 23 & 24 novembre 2026 (3 jours)

PARCOURS – TROUVER SA VOIX, SE CRÉER DES VOIES : MUSIQUE

EAC – Les voies de la radio, fictions radiophoniques

Numéro dispositif : 26A0250148

En partenariat avec Radio France, Opéra national de Paris

DATES – 04, 08 & 09 mars 2027 (3 jours)

EAC – Les voies du monde : interculturalités

Numéro dispositif : 26A0250230

En partenariat avec Institut du monde arabe

DATES – 17, 18 novembre & 3 décembre 2026 (3 jours)

EAC – Les voix de l'orchestre

Numéro dispositif : 26A0250228

En partenariat avec Paris Mozart Orchestra, l'association A qui le tour

DATES – 08, 09 décembre 2026 & 19 janvier 2027 (3 jours)

EAC – On connaît la chanson : écriture et musique

Numéro dispositif : 26A0250229

En partenariat avec La Maison des métallos, Le Sax

DATES – 16, 30 & 31 mars 2027 (3 jours)

EAC – Théâtre musical de voix en voies

Numéro dispositif : 26A0250166

En partenariat avec Le Théâtre de Sartrouville

DATES – 05, 06 & 07 avril 2027 (vacances scolaires) (3 jours)



PARCOURS – PHOTOGRAPHIE CINÉMA AUDIOVISUEL: EDUQUER AU REGARD

EAC – Photographie : images et partis-pris

Numéro dispositif : 25A0251685

En partenariat avec le BAL - Fabrique du regard, le Musée Albert Kahn & le Jeu de Paume

DATES – 1er, 02 & 03 décembre 2026 (3 jours)

EAC – Le séminaire autumnal du Bal

Numéro dispositif : 25A0251686

En partenariat avec Le BAL - Fabrique du regard

DATES – 19 & 20 octobre 2026 (2 jours)

EAC – Pratiques de l'image au jeu de paume

Numéro dispositif : 25A0251684

En partenariat avec le Jeu de Paume

DATES – 5 séances de 2h30. Les Mercredi de 14h30 à 17h : 18 novembre, 09 décembre, 24 février, 24 mars, 28 avril 2027



AUTOUR DE COLLÈGE AU CINÉMA

EAC – Collège au cinéma 95 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 26A0250196

En partenariat avec Ecrans VO

DATES - 02 octobre 2026 (Projection film commun et conférence) de 09h00 - 12h00 au cinéma Royal Utopia de Pontoise.

02 octobre 2026 (Projections) de 13h30 - 17h00 au cinéma au cinéma Royal Utopia de Pontoise.

09 octobre 2026 (Conférences) de 9h00 à 12h00 au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône

26 mai 2027 de 9h30 à 12h30 au cinéma Utopia Saint-Ouen-l'Aumône

EAC – Collège au cinéma 95 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 26A0250197

En partenariat avec Ecrans VO

DATES - 02 octobre 2026 (Projection film commun et conférence) de 09h00 - 12h00 au cinéma Royal Utopia de Pontoise.

02 octobre 2026 (Projections) de 13h30 - 17h00 au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône

09 octobre 2026 (Conférences) de 13h30 à 17h00 au cinéma Utopia Stella de Saint-Ouen-l'Aumône.

26 mai 2027 de 9h30 à 12h30 à Utopia Saint-Ouen-l'Aumône

EAC – Collège au cinéma 78 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 26A0250201

En partenariat avec Ciné 7

DATES - 16 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 au ciné 7 à Elancourt

08 janvier 2027 de 13h30 à 16h30 au ciné 7 à Elancourt

22 janvier 2027 de 9h30 à 12h30 au ciné 7 à Elancourt

04 juin 2027 de 9h30 à 12h30 au ciné 7 à Elancourt

EAC – Collège au cinéma 78 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 26A0250203

En partenariat avec Ciné 7

DATES - 16 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 au ciné 7 à Elancourt

08 janvier 2027 de 9h30 à 12h30 au ciné 7 à Elancourt

22 janvier 2027 de 13h30 à 16h30 au ciné 7 à Elancourt

04 juin 2027 de 9h30 à 12h30 au ciné 7 à Elancourt

EAC – Collège au cinéma 91 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 26A0250200

En partenariat avec Cinessonne

DATES - 14 octobre 2026 de 9h00 à 13h00 au cinéma de l'espace Bernard Mantienne à Verrière-le-Buisson

10 décembre 2026 de 9h00 à 17h00 au ciné 220 à Brétigny sur Orge

1er juin 2027 de 9h00 à 17h00 au cinéma atmosphère à Marcoussis

EAC – Collège au cinéma 91 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 26A0250202

En partenariat avec Cinessonne

DATES - 14 octobre 2026 de 9h00 à 13h00 au cinéma de l'espace Bernard Mantienne à Verrière-le-Buisson

11 décembre 2026 de 9h00 à 17h00 au cinépal' à Palaiseau

1er juin 2027 de 9h00 à 17h00 au cinéma atmosphère à Marcoussis

EAC – Collège au cinéma 92 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 26A0250198

En partenariat avec le cinéma Le Capitole de Suresnes

DATES - 03 novembre 2026 de 9h00 à 17h00 au cinéma le capitole de Suresnes

15 janvier 2027 de 09h00 à 12h30 au cinéma le capitole de Suresnes

10 juin 2027 de 9h00 à 17h00 au cinéma le capitole de Suresnes

EAC – Collège au cinéma 92 – 4e et 3e

Numéro dispositif : 26A0250199

En partenariat avec le cinéma Le Capitole de Suresnes

DATES - 05 novembre 2026 de 9h00 à 17h00 au cinéma le capitole de Suresnes

15 janvier 2027 de 14h00 à 17h00 au cinéma le capitole de Suresnes

10 juin 2027 de 9h00 à 17h00 au cinéma le capitole de Suresnes

AUTOUR DE LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

En partenariat avec l'association des cinémas de recherche d'Île-de-France (ACRIF)

EAC – Lycéens et apprentis au cinéma, projections

Numéro dispositif : 26A0250193

DATES :

- Groupe 1 : 1er octobre 2026 de 8h00 à 19h00 au cinéma Le Méliès à Montreuil

- Groupe 2 : 02 octobre 2026 de 8h00 à 19h00 au cinéma Le Méliès à Montreuil
- Groupe 3 : 05 octobre 2026 de 8h00 à 19h00 au cinéma Le Méliès à Montreuil

EAC – Lycéens et apprentis au cinéma, conférences

Numéro dispositif : 26A0250194DATES :

- Groupe 1 : 12 octobre de 9h00 à 16h45 & 13 octobre de 9h30 à 16h00 au cinéma Le Méliès à Montreuil
- Groupe 2 : 05 novembre de 9h00 à 16h45 & 06 novembre de 9h30 à 16h00 à l'espace Jean Vilar à Arcueil
- Groupe 3 : 09 novembre de 9h00 à 16h45 & 10 novembre de 9h30 à 16h00 à l'espace Jean Vilar à Arcueil



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CINÉMA

EAC – Fenêtre ouverte sur le cinéma

Numéro dispositif : 26A0250204

En partenariat avec la Cinémathèque française

DATES - 19 & 20 novembre 2026

EAC –Des questions de cinéma

Numéro dispositif : 26A0250195

En partenariat avec la Cinémathèque française

DATES - 1er & 02 avril 2027

EAC – La petite fabrique du film Sud

Numéro dispositif : 26A0250206

En partenariat avec Cinessonne

DATES – 26 février & 1er mars 2027

EAC – La petite fabrique du film Nord

Numéro dispositif : 26A0250207

En partenariat avec l'œil du Baobab

DATES – 24 & 25 mars 2027

ENSEIGNEMENTS DE CINÉMA

EAC – Cinéma Une pratique/Enjeux artistiques, techniques

Numéro dispositif : 26A0250162

DATES - Octobre 2026

EAC – Cinéma - Partage de pratiques

Numéro dispositif : 26A0250159

En partenariat avec la Cinémathèque française

DATES - Décembre 2026

EAC – Cinéma - Une œuvre Une pratique Des parcours

Numéro dispositif : 26A0250161

DATES - à venir



PARCOURS – EXPÉRIMENTER ET QUESTIONNER L'ART CONTEMPORAIN

EAC – Travailler avec un artiste plasticien

Session 1 / Art et textile : gestes à l'oeuvre

Numéro dispositif : 5A0251708

En partenariat avec le Musée des Arts Décoratifs et la Fondation Cartier

DATES – 08 & 10 décembre 2026 (2 jours)

Session 2 / Arts graphiques : la lettre s'affiche !

Numéro dispositif : 26A0250170

En partenariat avec La Terrasse - espace d'art Nanterre et La Contemporaine

DATES – 16 & 18 mars 2027 (2 jours)

EAC – Atelier annuel d'art contemporain

Numéro dispositif : 25A0251707

En partenariat avec le Réseau TRAM et 10 structures membres : Palais de Tokyo, FRAC IDF, Beaux-Arts de Paris, MAM Ville de Paris, la Maréchalerie, le Jeu de Paume,...

Formation sur aménagement d'emploi du temps : vendredi libéré

DATES – 02 octobre, 16 octobre, 13 novembre, 27 Novembre (navette TRAM), 04 décembre, 15 janvier, 05 février, 12 mars, 23 avril, 21 mai, 11 juin 2027



PARCOURS – ART-PENTER LE TERRITOIRE

EAC – Créer dans l'espace : Street-Art, Fresques & Cie

Numéro dispositif : 25A0251705

En partenariat avec Le Musée du Louvre, Art Osons – Cergy et Pari(s) Affresco

DATES – 20, 22 & 23 avril 2027 (3 jours)

EAC – Paysages & Cartographies sensibles

Numéro dispositif : 26A0250141

En partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, le Musée des Plans reliefs et l'artiste Javiera Hiault-Echeverria

DATES – 30 mars, 1er & 02 avril 2027 (3 jours)

EAC – Hip-hop : ouverture aux arts

Numéro dispositif : 26A0250140

En partenariat avec l'UNSS et La Maison de la musique de Nanterre

DATES – 27, 30 novembre & 1er décembre 2026 (3 jours)

EAC – Battle : panorama de danses urbaines

Numéro dispositif : 26A0250139

En partenariat avec l'UNSS, Visages du Monde, La Place et Passeurs culturels

DATES – 22, 23 & 24 février 2027 (3 jours)

EAC – Architecture et partis pris - Modeler la ville

Numéro dispositif : 26A0250143

En partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le musée Albert Kahn et l'école du paysage de Versailles

DATES – 29 & 30 avril 2027 (2 jours)



PARCOURS EAC – ENSEIGNER PAR LE THÉÂTRE

EAC – Théâtre : Jeu dramatique approche 1/4

Numéro dispositif : 26A0250169

En partenariat avec le théâtre de Sartrouville CDN, le théâtre Firmin Gémier L'Azimut Antony, le théâtre des Louvrais Points communs Pontoise, et le théâtre Dasté Bords de scène Juvisy

- GR1 (78): (Th CDN) : 13, 15 & 16 octobre 2026 (3 jours)
- GR2 (92): (Th F. Gémier) : 13, 16 & 18 novembre 2026 (3 jours)
- GR3 (95): (Th des Louvrais Points communs) : 17, 19 & 20 novembre 2026 (3 jours)
- GR4 (91): (Th Dasté Bords de scène) : 25, 26 & 27 janvier 2027 (3 jours)

EAC – Théâtre : Jeu dramatique approfondissement 2/4

Numéro dispositif : 26A0250168

En partenariat avec Les Gémeaux, le théâtre Firmin Gémier L'Azimut Antony, le théâtre des Louvrais Points Communs Pontoise

- GR1 (92) : 07, 12 & 14 janvier théâtre Les Gémeaux
- GR2 (92) : 23, 25 & 26 février 2027 théâtre Firmin Gémier L'Azimut
- GR3 (95) : 02, 04 & 05 février 2027 théâtre des Louvrais Points Communs

EAC – Théâtre : Dramaturgie à l'œuvre 3/4

Numéro dispositif : 26A0250163

En partenariat avec Théâtre de Saint Quentin en Yvelines, Points communs, et la Scène nationale de l'Essonne

- GR1 (78) : 19, 20 & 22 avril 2027 en partenariat TSQY
- GR2 (91) : 08, 09 & 11 mars 2027 en partenariat avec la Scène nationale de l'Essonne
- GR3 (95) : 1er, 03 & 04 décembre 2026 en partenariat avec Points communs (3 jours)

EAC – Théâtre et arts de la marionnette 3/4

Numéro dispositif : 26A0250167

En partenariat avec Le Mouffetard

DATES – 17, 19 & 20 novembre 2026 (3 jours)

EAC – Théâtre : Écriture dramatique contemporaine 3/4

Numéro dispositif : 26A0250165

En partenariat avec Artcena

DATES – 15 octobre, 03 & 13 novembre 2026 (3 jours)

EAC – Théâtremusical : de voix en voies 3/4

Numéro dispositif : 26A0250166

En partenariat avec le théâtre de Sartrouville

DATES – 05, 06 & 07 avril 2027 (3 jours pendant les vacances scolaires)

EAC – Atelier théâtre expérimental Corps et Espaces 4/4

Numéro dispositif : 26A0250164

En partenariat avec Nanterre-Les Amandiers, le T2G, L'Odéon théâtre de l'Europe, le théâtre Mouffetard des arts de la Marionnette, le Théâtre du Rond-Point, le Théâtre 71 Malakoff, le TCI, Oposito Moulin Fondu CNAREP, la Comédie Française

DATES – 10 vendredis dans 9 lieux : 16, 27 novembre, 04, 11 décembre 2026 , 2 dates en janvier, 05 février, 12 mars, 2 dates en avril 2027 (sur aménagement d'emploi du temps)

PARCOURS – EXPERIMENTER LE THEATRE EN EDUCATION PRIORITAIRE

EAC – Expérimenter le théâtre en éducation prioritaire

Numéro dispositif : 26A0250378

En partenariat avec l'Odéon Théâtre de l'Europe

DATES – 03, 05 & 06 avril 2027 (3 jours)



PARCOURS – EXPÉRIMENTER LES ARTS DU CIRQUE ET LES ARTS DE LA RUE

EAC – Arts du cirque , écritures en piste

Numéro dispositif : 26A0250174

En partenariat avec L'Azimut

DATES – 25, 26 & 27 janvier 2027 (3 jours)

EAC – Arts de la rue : Esthétiques et pratiques

Numéro dispositif : 26A0250173

En partenariat avec Le festival Parades de Nanterre

DATES – 22, 23 avril & 10 mai 2027 (3 jours)



FORMATIONS ADOSSEES AUX PROGRAMMES D'EXCELLENCE (PUBLIC DÉSIGNÉ)

EAC – Lectures pour tous, parcours littéraire en bibliothèque

Numéro dispositif : 26A0250226

En partenariat avec Lecture Jeunesse et la BNF

DATE – 14 octobre 2026 (+ une demi-journée en décembre-janvier)

EAC – Ecrire le travail, écrire les métiers

Numéro dispositif : 26A0250225

En partenariat avec Lecture Jeunesse, la Bibliothèque nationale de France et le GIS GESTES

DATE – 09 octobre 2026

EAC – Prix de la littérature arabe des lycéens

Numéro dispositif : 26A0250227

En partenariat avec l'Institut du monde arabe

DATE – 23 septembre 2026

EAC – Les enfants des lumière(s)

Numéro dispositif : 26A0250224

En partenariat avec le CNC



DATES – 06 janvier 2027 : Une journée au CNC / des temps numériques asynchrones

EAC – Dix Mois d’Ecole et d’Opéra -entrée de programme

Numéro dispositif : 26A0250211

En partenariat avec l’Opéra National de Paris

DATES – 02 juin 2027 après-midi (Garnier) & 23 juin 2027 après-midi (Bastille)

EAC – Dix Mois d’Ecole et d’Opéra - suivi de programme

Numéro dispositif : 26A0250212

En partenariat avec l’Opéra National de Paris.

DATES – 16 septembre (après-midi, Bastille) & 12 novembre 2026 (Bastille, après-midi)

EAC – À l’école du Patrimoine et de la Création

Numéro dispositif : 26A0250217

En partenariat avec le Château de Versailles

DATE – 14 octobre 2026

EAC – À la Découverte des Métiers d’Art (ADMA)

Numéro dispositif : 26A0250215

En partenariat avec le Musée des Arts décoratifs, le Centre des Monuments Nationaux, et d’autres opérateurs de l’Île-de-France

DATE – période janvier/février 2027

EAC – Matières à penser

Numéro dispositif : 26A0250214

En partenariat avec le JAD, le MAD, l’institut pour les Savoir-faire français & les Grands ateliers de France

DATES – 06 octobre 2026, 14 janvier 2027 de 9h30 à 12h30, 22 avril 2027 de 9h30 à 12h30 (3 jours)

EAC – Atelier des futurs

Numéro dispositif : 26A0250220

En partenariat avec Lafayette Anticipations

DATES – septembre 2026 et mars 2027

EAC – Sur les chemins du vivant

Numéro dispositif : 26A0250223

En partenariat avec le MNHN

DATES – 10 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 & 20 mai 2027 de 14h00 à 17h00 (2 jours)

EAC – À l’Ecole des ondes /programme pédagogique

Numéro dispositif : 26A0250210

En partenariat avec Radio France

DATES – 15 octobre, 16 novembre 2026 & 22 mars 2027 (3 jours)

EAC – Mon orchestre au bahut /programme pédagogique

Numéro dispositif : 26A0250208

En partenariat avec le Paris Mozart Orchestra

DATE – 22 septembre 2026



EAC – Musique de la police nationale/programme pédagogique

Numéro dispositif : 26A0250209

En partenariat avec la Musique de la Police Nationale

DATE – à venir

EAC – Création numérique et inclusion

Numéro dispositif : 26A0250222

En partenariat avec Culture pour l'Enfance - Centre des Arts d'Enghien-les-Bains - Cube Garges - Château Ephémère - SIANA

DATE – 1er novembre 2026

EAC – L'espace en lumière - Réinventer un GrandPalais

Numéro dispositif : 26A0250216

En partenariat avec le Grand Palais RMN

DATES – à venir

EAC – Dialogues en œuvres – patrimoine culturel, patrimoine religieux

Numéro dispositif : 26A0250219

En partenariat avec l'Institut du monde arabe et le musée d'art et d'histoire du Judaïsme

DATES – 30 septembre 2026 & 16 juin 2027 au matin (2 jours)

EAC – Dialogues avec les collections

Numéro dispositif : 26A0250221

En partenariat avec le Centre Pompidou

DATES – une demi-journée en novembre 2026 et une autre en mars 2027

EAC – Du Louvre à moi : regarder, se regarder

Numéro dispositif : 26A0250213

En partenariat avec le Musée du Louvre

DATE – 06 novembre 2026

EAC – Regards croisés sur l'immigration

Numéro dispositif : 26A0250218

En partenariat avec le Musée national d'histoire de l'immigration

DATE – 16 septembre 2026



COLLOQUES – JOURNEES INTERPROFESSIONNELLES

EAC – Colloque sur la photographie « Image, regards et parti pris en Éducation Artistique et Culturelle »

Numéro dispositif : 26A0250190

En partenariat avec le Centquatre – Paris

DATE – 25 mars 2027

EAC – Formation Bac Théâtre

Numéro dispositif : 26A0250182

En lien avec les académies de Paris et Créteil

DATE – à déterminer

EAC – Rencontre interprofessionnelle – le théâtre

Numéro dispositif : 26A0250181

En partenariat avec le Théâtre Nanterre Amandiers

DATE – 18 mars 2027

EAC – Accompagnement des enseignements de la danse (12h)

Numéro dispositif : 25A0251739

En partenariat avec le CND

DATE – Entre vacances de Toussaint et de Noël

EAC – Cinéma - Partenaires : croiser regards et pratiques

Numéro dispositif : 26A0250160

En partenariat avec le forum des images

DATES - Mars 2027



PARCOURS – FORMATION DES PROFESSEURS REFERENTS CULTURE

Le réseau des professeurs référents culture est coordonné à l'échelle académique par la DAAC et, à l'échelle territoriale, par des professeurs référents culture territoriaux missionnés par la DAAC

EAC – Réunions de rentrée des professeurs référents culture

Numéro dispositif : 26A0250175

DATE – 18 novembre 2026 de 9h30 à 16h30

EAC – Mission professeur référent culture (à l'attention des professeurs entrants dans la mission, année 1 et 2)

Numéro dispositif : 26A0250176

DATES – 2 sessions en distanciel :

1 – Entrée dans la mission – outils et calendrier : 14 octobre 2025 de 15h à 16h30

2 – Recensement et Appel à projet ACTE : 03 février de 15h à 16h30

EAC – Approfondissement des enjeux EAC

Numéro dispositif : 26A0250178

En partenariat avec des structures culturelles de territoire

DATE – une demi-journée : 09, 11, 16, 18 ou 23 mars 2027 de 9h30 à 16h30

EAC – Forums territoriaux – Rencontres interprofessionnelles

Numéro dispositif : 26A0250177

DATE – une demi-journée : 11, 13, 18 ou 20 mai 2027 de 9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h

PARCOURS DE FORMATION DES PROFESSEURS RELAIS

FORMATION INITIALE

EAC – Formation continue des professeurs relais

Numéro dispositif : 26A0250231

DATES – 10 décembre 2026 (Carnavalet) & 1er mars 2027, visio 27 mai 2027

PARCOURS – PILOTAGE DE L'EAC : ENJEUX ET MODALITES » Parcours à l'attention des chefs d'établissement, des IEN et CPD, CPC référents EAC

EAC – Histoire, enjeux et dispositifs

Webinaire

DATE – 19 novembre 2026 à 17h00

EAC – Piloter

En partenariat avec la Cité de l'architecture & du patrimoine

DATE – 03 février 2027 (14h00-17h00)

EAC – Mettre en oeuvre

Webinaire

DATE – 27 mai 2027 (17h00)



PARCOURS – FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES

En collaboration avec l'E AFC et la DAAC organise une journée de formation à l'attention de l'ensemble des professeurs stagiaires du second degré en partenariat avec Paris Musées

EAC – Enjeux et perspectives (module obligatoire)

En partenariat avec six structures culturelles (dont le Château de Versailles, la Cité de l'architecture & du

patrimoine, le Museum national d'histoire naturelle, etc.)

DATE – 10 mars 2027 (9h00-16h30)

EAC – Approfondissement (module à la carte)

En partenariat avec l'Institut du monde arabe

DATE – 09 juin 2027 (13h30-16h30)

✓ **FORMATION CONTINUE** À l'attention des professeurs du 1er degré)

Un grand nombre de circonscriptions propose au sein des animations, portées par les conseillers pédagogiques, des formations dans différents domaines artistiques, en lien avec les dispositifs académiques, s'attachant à engager des démarches d'innovation pédagogique dans le cadre des enseignements et des projets conduits avec les élèves, au service de leur réussite. Enfin, des formations inter catégorielles peuvent être proposées à l'échelle des collectivités conventionnées ou au niveau académique dans des domaines artistiques et culturels spécifiques. L'Ecole Académique de la Formation Continue propose trois modules de formation à l'attention des professeurs du 1er degré, en département :

EAC – Essonne : Jeu théâtral et démarche de création

En partenariat avec la Scène Nationale de l'Essonne

DATE – 24 mars 2027

EAC – Val d'Oise : Lire & écrire, approche artistique et culturelle

En partenariat avec une structure culturelle du territoire

DATE – à définir





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

8 Missionner un professeur référent culture

→ Chaque année les collèges et lycées sont invités à nommer un ou plusieurs professeurs référents culture. Le professeur référent culture a pour mission principale de coordonner l'action culturelle au sein de l'établissement. Il participe donc activement à la mise en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle et à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement, notamment via le recensement sur ADAGE. Il coordonne également avec le chef d'établissement l'utilisation de la part collective de la dotation pass Culture. Il anime avec le conseiller principal d'éducation l'équipe des élèves ambassadeurs culture.

Le professeur référent culture





CADRE GENERAL

Le calendrier prévisionnel ci-après indique les dates de ces sessions de formation. Elles s'inscrivent en complémentarité des formations d'EAC dans les différents domaines artistiques. En début d'année, la mission de professeur référent culture est formalisée au sein de l'établissement par la validation par le chef d'établissement d'une lettre de mission (voir en annexe) et par son inscription sur ADAGE.

Le professeur référent culture s'engage dans ce cadre à informer régulièrement le chef d'établissement et la communauté éducative des projets et des actions d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre au sein de l'établissement et à remettre un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Dans le cadre de sa mission, le professeur référent culture perçoit une indemnité pour mission particulière (IMP) d'une hauteur moyenne de 625€ - le taux de 1 250€ peut être versé si la charge effective de travail le justifie - en référence à l'application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015.

Retrouvez ici la nomenclature des dispositifs d'EAC pour faciliter le recensement des actions.



PARCOURS DE FORMATION

Un parcours de formation académique annuel est proposé à chaque professeur référent culture afin d'accompagner une montée en compétences professionnelles en éducation artistique et culturelle. Ce parcours est composé de plusieurs modules sur convocation (voir également fiche «Se former en EAC»).

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

Le réseau des professeurs référents culture est coordonné à l'échelle académique par la DAAC et, à l'échelle territoriale, par des professeurs référents culture territoriaux missionnés par la DAAC.

RESSOURCES NUMÉRIQUES PAR TERRITOIRE

YVELINES : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-yvelines-5xvjudy0216dfra>

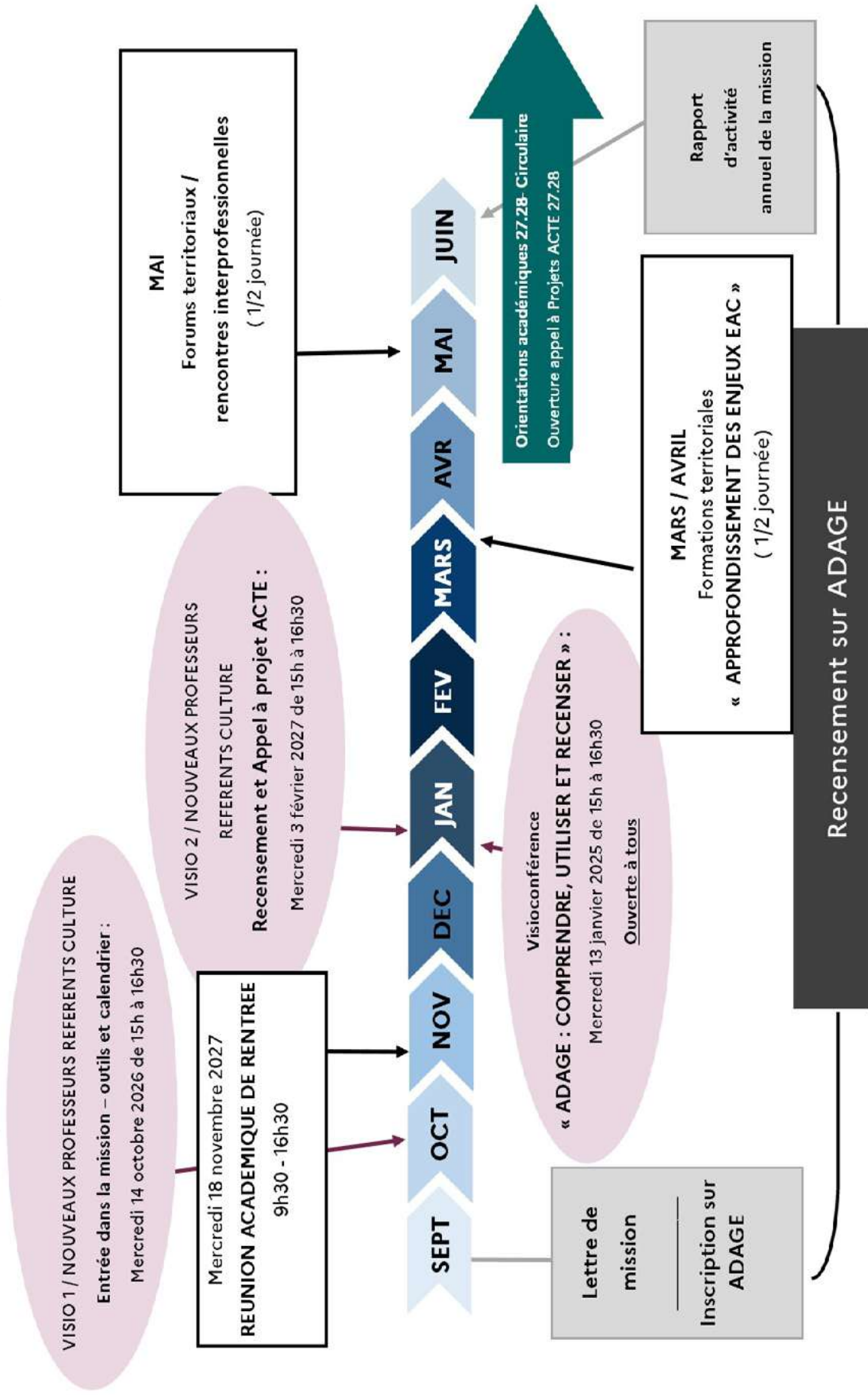
VAL D'OISE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-val-d-oise-puqek7iueir1n36h>

HAUTS-DE-SEINE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-hauts-de-seine-a2b25vbncw8kjbwq>

ESSONNE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-essonne-r6uerymcipaxxiv2>

Retrouver ci-après la lettre de mission professeur référent culture et la fiche à télécharger en format word sur le site : <https://www.ac-versailles.fr/media/61169/download>

CALENDRIER PREVISIONNEL 2026.27



Le professeur référent culture



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de mission type du professeur référent culture

Le professeur référent culture travaille dans son collège ou lycée sous l'autorité de son chef d'établissement au sein d'un réseau académique. Ce réseau est animé par un professeur référent culture territorial missionné à l'échelle des intercommunalités. Il est par ailleurs piloté par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC, rectorat).

A l'échelle de son établissement, le professeur référent culture effectuera les missions ci-dessous :

- Accompagner la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'établissement en s'appuyant sur les orientations nationales et académiques.
- Favoriser la conception de projets d'EAC par le biais de partenariats avec les structures artistiques et culturelles, si possible de proximité.
- Assurer la coordination et le recensement de l'ensemble des actions d'EAC mises en œuvre dans l'établissement par le biais de l'application ADAGE.
- Diffuser les actualités académiques grâce aux différents outils développés par le réseau (site académique, Daac'tualités...).
- Orienter les équipes pédagogiques de l'établissement vers les conseillers DAAC pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Apporter conseil et expertise quant à l'utilisation des ressources allouées pour l'élaboration de projets d'EAC, notamment dans la ventilation de la dotation de la part collective du pass Culture.
- Apporter un appui à l'équipe de direction quant à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement dans ADAGE.
- Accompagner et conseiller les élèves ambassadeurs culture en travaillant notamment avec les différentes instances (CVL, CVC, CAVL...).
- Veiller tout au long de l'année - en collaboration avec les professeurs porteurs de projets et les responsables d'enseignements artistiques - à la valorisation des actions menées et à la bonne diffusion des informations émanant d'une part du réseau académique dédié à l'EAC, d'autre part des partenaires culturels de l'établissement.
- Participer aux actions de formation mises en œuvre par la DAAC à l'attention spécifique des professeurs référents culture.



Le professeur référent culture





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

9

Missionner un élève ambassadeur culture

→ Les élèves ambassadeurs culture constituent un maillon essentiel de la stratégie académique d'éducation artistique et culturelle (EAC).

La question de l'accès à la culture pour toutes et tous est au cœur de leur mission qui valorise l'engagement des élèves et contribue à la diversification de leurs pratiques artistiques et culturelles ainsi qu'à la découverte des métiers des arts et de la culture.

Ces élèves s'engagent pour une durée d'un an, reconductible autant que souhaitée, et contribuent à l'animation de la vie artistique et culturelle des établissements. Le réseau est piloté par la DAAC en lien étroit avec la DAVL et le CAVL. Il s'appuie par ailleurs sur une équipe pilote d'élèves ambassadeurs culture.

L'élève ambassadeur culture





MODALITÉS

Le réseau est coordonné à l'échelle académique par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) en lien avec le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC).

Dans les établissements, les élèves peuvent compter sur l'appui des **professeurs référents culture** et des **référents vie lycéenne et collégienne**, ainsi que sur les **instances représentatives des élèves** (conseil de la vie lycéenne/conseil de la vie collégienne).

La nomination de ces élèves s'effectue par le biais d'ADAGE dans le cadre de l'appel à projets « Etre élève ambassadeur culture » (dispositifs spécifiques).



Les établissements ont jusqu'aux vacances de la Toussaint pour procéder à la phase de nomination. Le choix du nombre d'élèves pour assurer cette mission est laissé à la libre appréciation des établissements. Il est recommandé de veiller à la nomination d'un panel représentatif de la diversité des élèves de l'établissement (niveaux de classes, pratiques artistiques et culturelles, etc.).

Il est recommandé également d'y associer a minima l'un des élèves élus de l'établissement.

Pour candidater dans l'équipe pilote des élèves ambassadeurs culture, une lettre de motivation peut être envoyée à daac.elevesambassadeursculture@ac-versailles.fr

CALENDRIER DE TRAVAIL (prévisionnel)

- De la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint : nomination des élèves.
- Courant novembre : Lancement de la mission par visioconférence ou vidéo transmise. Les établissements sont invités à permettre à leurs élèves ambassadeurs culture d'assister à ce temps sous la supervision d'un enseignant ou d'un assistant d'éducation.
- Trimestre 1 et 2 (entre novembre et février) : rassemblements départementaux et actions ponctuelles.
- Trimestre 3 : congrès académique – lieu et date précis à déterminer sur la période d'avril/mai

OUTILS DE COMMUNICATION

Un digipad rassemble l'ensemble des informations utiles à la mission, pour les élèves et les professeurs : <https://digipad.app/p/1364610/c20c6fc18e297>

L'adresse mail daac.elevesambassadeursculture@ac-versailles.fr centralise les demandes des élèves et des professeurs.

Un compte Instagram met en lumière les initiatives des élèves et des établissements : https://www.instagram.com/daacversailles_ambassadeurs



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de mission type de l'élève ambassadeur culture

Les élèves ambassadeurs culture participent à l'animation de la vie culturelle des lycées et collèges, favorisent la valorisation des démarches d'action culturelle mises en œuvre par les équipes pédagogiques, développent une réflexion avec leurs pairs sur leurs pratiques culturelles.

Dans le cadre de cette mission, les élèves accompagnent notamment la mise en œuvre du pass Culture dans les établissements. À l'échelle de l'établissement, les élèves ambassadeurs culture collaborent avec le professeur référent culture ainsi qu'avec les référents à la vie lycéenne et collégienne. À l'échelle académique, le réseau des élèves ambassadeurs culture s'articule au réseau des professeurs référents culture. Le réseau académique est coordonné par la DAAC en lien avec le DAVL.

La feuille de route de l'élève ambassadeur culture répond ainsi aux objectifs suivants :

- Se former aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle avec l'appui du réseau académique constitué par la DAAC et le DAVL ;
- Favoriser le développement d'actions relatives aux arts et à la culture dans le cadre de la vie collégienne et la vie lycéenne ;
- Développer avec ses pairs une réflexion sur les pratiques artistiques et culturelles des élèves menées dans le cadre des enseignements ou en autonomie ;
- Renforcer le dialogue avec les acteurs culturels du territoire par l'articulation entre éducation artistique et culturelle et vie collégienne et lycéenne et relayer des informations ;
- Contribuer aux choix d'orientation des élèves en les sensibilisant aux métiers des arts et la culture.





**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

10

Utiliser les ressources, les outils de communication et de valorisation en éducation artistique et culturelle

→ L'académie de Versailles met à disposition différents outils pour permettre à la fois la valorisation des projets et la transmission des informations : site académique, intranet, open agenda, newsletter, murs numériques...

Ressources - Outils de communication



ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>

Accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>

→ **Un outil de courriel intégré à l'application ADAGE** permet aux services académiques de communiquer avec les établissements de façon ciblée, en fonction des données recensées



ÉDITO



Cette semaine marquée par le froid et la neige a suspendu les rythmes habituels et rendu plus lisibles les lignes essentielles de nos paysages quotidiens. Dans ce temps figé, l'Éducation Artistique et Culturelle rappelle son inscription dans la durée, attentive à la continuité des actions et à leur ancrage dans les territoires. La publication annuelle de la circulaire relative à l'attestation de compétences professionnelles en EAC accompagne, comme chaque année, l'engagement des professeurs référents culture et des professeurs relais. Parallèlement, le courrier de Monsieur le Recteur consacré au recensement et à la formalisation des volets culturels des projets d'établissement vient renforcer la lisibilité des projets d'EAC au sein des établissements et du parcours de formation de l'élève. Les temps forts récents présentés ci-dessous — prix littéraire, formations, partenariats renouvelés, initiatives des élèves ambassadeurs culturels — rendent compte de la diversité des actions menées en Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire académique. La Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle adresse à l'ensemble des équipes éducatives et partenaires culturels ses vœux les plus sincères pour une année 2026 engagée, exigeante et partagée.

À LA UNE



ARIANE, NEWSLETTERS

→ La newsletter hebdomadaire académique adressée aux chefs d'établissement via ARIANE permet d'accéder aux actualités de l'éducation artistique et culturelle.

→ Le site académique de l'académie de Versailles héberge une page dédiée à l'éducation artistique et culturelle qui permet de communiquer auprès de l'ensemble du réseau EAC (communauté éducative, partenaires culturels et institutionnels). Cette page donne accès aux orientations académiques, aux textes nationaux, aux organigrammes, aux ressources, à l'offre de formation de la DAAC à destination des enseignants ainsi qu'aux actualités majeures. Les rubriques départementales EAC sont également accessibles depuis ce site.

<https://www.ac-versailles.fr/l-education-artistique-et-culturelle-121623>

→ Les newsletters départementales permettent aux directeurs d'école d'accéder à l'actualité de l'éducation artistique et culturelle.

LA NEWSLETTER DAAC'TUALITÉ!

Mensuelle, elle permet aux abonnés d'accéder à l'actualité de l'éducation artistique et culturelle.

LA REVUE DAAC'TUALITE

Disponible dans l'onglet « ressources d'ADAGE » et envoyée sur abonnement donne également accès à l'actualité politique et pédagogique de l'EAC.

<https://www.ac-versailles.fr/la-revue-daac-tualite-124681>

Pour s'abonner aux deux formats, il suffit d'envoyer une demande à ce.daac@ac-versailles.fr.



→ Valoriser les projets via le lien de valorisation dans ADAGE



L'OPEN AGENDA

L'open agenda accessible à l'adresse suivante <https://openagenda.com/daac-versailles-appels-a-candidature-partenariats-ateliers-et-rencontres> permet à la communauté éducative d'avoir accès au calendrier des manifestations, rencontres et formations à destination des professeurs et/ou des élèves. Il est renseigné par les partenaires culturels de l'académie.



LA CHAÎNE YOUTUBE

La chaîne YouTube de l'Académie de Versailles valorise les actions éducatives du territoire à travers des vidéos variées (projets, événements, témoignages). Organisée en playlists, elle facilite l'accès aux contenus par thématique. La playlist de la DAAC met plus particulièrement en avant les projets d'éducation artistique et culturelle (EAC), offrant un espace de valorisation et de ressources pour les équipes pédagogiques:

<https://www.youtube.com/@ac.Versailles/playlists>

The screenshot displays the YouTube channel page for 'Académie de Versailles'. The channel name is 'Académie de Versailles' with the handle '@ac.Versailles', 607 subscribers, and 183 videos. The channel is described as the official channel of the Académie de Versailles, with the website 'ac-versailles.fr' and 5 other links. The page shows a grid of video playlists, including 'EduConnect', 'Masterclass', '40 ans de la voie pro', 'DAAC (délégation académique à l'action ...)', and 'élève 1 stage'. The 'DAAC' playlist is highlighted with a dashed blue box. The left sidebar shows navigation options like 'Accueil', 'Shorts', 'Abonnements', 'Vous', 'Votre chaîne', 'Historique', 'Playlists', 'À regarder plus tard', 'Vidéos "J'aime"', 'Vos vidéos', 'Explorer', 'Musique', 'Films et séries TV', 'Direct', and 'Plus'.



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

11

Prendre contact avec le réseau académique dédié à l'éducation artistique et culturelle

→ La mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Versailles est assurée par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), au rectorat, en étroite collaboration avec les corps d'inspection et les DASEN. Elle impulse les dispositifs et accompagne les établissements scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches et activités relevant de l'éducation artistique et culturelle. Les chargés de mission pour l'EAC dans les DSDEN, correspondants de la DAAC, contribuent à l'accompagnement de ces démarches et favorisent l'articulation entre le premier et le second degré.

Les réseaux EAC en DSDEN constitués de l'IA-DAASEN en charge de l'EAC, de l'IEN en charge de l'EAC, des chargés de mission EAC correspondants de la DAAC coordonnent ces démarches dans le premier degré.

Prendre contact avec le réseau EAC



ANIMATION DU RESEAU INTERNE

Dans le premier degré, au niveau infra académique, **les conseillers pédagogiques de circonscription référents EAC et au niveau local les conseillers pédagogiques spécialisés départementaux** contribuent à l'animation du réseau coordonné par l'IA-DAASEN, les correspondants de la DAAC, chargés de mission en DSDEN et l'IEN-EAC.

Dans le second degré, les **professeurs référents culture territoriaux**, en lien étroit avec le coordonnateur académique du réseau des professeurs référents culture et le coordonnateur du réseau des élèves ambassadeurs culture (DAAC), favorisent les dynamiques infra-académiques et contribuent à l'animation et à la formation du réseau.

Dans les collèges et lycées, les **professeurs référents culture** contribuent à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement à travers ADAGE et assistent le chef d'établissement dans le déploiement de la politique d'EAC de l'établissement

Ce réseau s'articule étroitement à celui des élèves ambassadeurs culture de collège et lycée. qui contribue à la vie culturelle des établissements. Il est piloté par la DAAC en lien avec le DAVL.

Leur mission est notamment d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'excellence, des projets d'éducation artistique et culturelle et des actions de formation. Archives départementales de l'Essonne et des Yvelines, Centre Pompidou, Etablissement public du Château de Versailles, Cité de l'architecture et du patrimoine, Institut du monde arabe, Jardin des métiers d'art et du design, Lafayette Anticipations, le BAL, Musée des arts décoratifs, Musée d'art et d'histoire du Judaïsme, Musée national de l'histoire de l'Immigration, Muséum national d'Histoire naturelle, Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, Musée du Louvre, Opéra national de Paris, Radio France, RMN Grand Palais, Synchrotron Soleil.

<https://www.ac-versailles.fr/les-professeurs-relais-de-l-academie-de-versailles-123842>

CONTACTS

✓ La Délégation académique à l'action culturelle

Mme Calvayrac, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique du recteur.

Tél. : 01 30 83 40 04 / ce.daac@ac-versailles.fr

Mme Servan, adjointe à la déléguée académique, conseillère univers du livre, de la lecture et des écritures.

Tél. : 01 30 83 45 65 / daac.universdulivre@ac-versailles.fr

Mme Brandely, chargée des affaires générales et du secrétariat de la délégation académique – assistante de Mme Calvayrac. Tél. : 01 30 83 45 61 / ce.daac@ac-versailles.fr

Mme Carnelos, conseillère design, architecture et métiers d'art ; la voie professionnelle ; mécénat et communication. Tél. : 01 30 83 45 77/ daac.architecture@ac-versailles.fr ; daac.design@ac-versailles.fr ; daac.communication@ac-versailles.fr

Mme Batlle, conseillère théâtre-expression dramatique.

Tél. : 01 30 83 45 68 / daac.theatre@ac-versailles.fr

Mme Carreno, conseillère danse, patrimoine, histoire des arts ; coordonnatrice académique des professeurs relais. Tél. : 01 30 83 45 69 / daac.danse@ac-versailles.fr ; daac.patrimoine@ac-versailles.fr ; daac.coordination-professeursrelais@ac-versailles.fr

Mme Guillaumet, conseillère arts plastiques, photographie, arts numériques ; coordonnatrice académique des professeurs référents culture ; référente ADAGE.
Tél. : 01 30 83 45 66 / daac.artsnumeriques@ac-versailles.fr - daac.coordination-prct-prc@ac-versailles.fr - daac.artsvisuels@ac-versailles.fr

Mme Moreillon, conseillère musique, arts du cirque et de la rue ; coordinatrice académique des élèves ambassadeurs culture ; référente pass Culture part collective. Tél. : 01 30 83 45 72 / daac.musique@ac-versailles.fr ; daac.elevesambassadeursculture@ac-versailles.fr ; daac.suivipassculture@ac-versailles.fr

Mme Aïmedieu, conseillère cinéma-audiovisuel, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût - Tél. : 01 30 83 45 64 / daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr - daac.culturescientifique-technique@ac-versailles.fr

✓ Les chargés de mission en DSDEN, correspondants de la DAAC

DSDEN des Yvelines / Mme Alaterre
Tél. : 01 39 23 61 31 – ce.ia78.culture@ac-versailles.fr

DSDEN de l'Essonne / Mme Rouault
Tél. : 01 69 47 83 30 – ce.ia91-eac@ac-versailles.fr

DSDEN des Hauts-de-Seine / Mme Phalipaud
Tél. : 01 71 14 28 28 – ce.ia92-eac@ac-versailles.fr

DSDEN du Val d'Oise / Mme Davieau-Pousset & Mme Sedrati
ce.ia95-eac@ac-versailles.fr

✓ La DSDEN des Yvelines : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle

Mme Abbadi, IA-DAASEN chargée de l'EAC
Mme Alaterre, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC
Mme Leclercq, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

La conseillère pédagogique départementale Sciences et EDD

- Mme Ugolini

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Lanoe, Mme Harrewyn, Mme Labbé, Mme Lesueur

Les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale

- M. Sanchez, Mme Autard, M. Fenioux

✓ La DSDEN de l'Essonne : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle

Mme Gasté, IA-DAASEN chargée de l'EAC

Mme Rouault, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Derhore, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Audière – Mme Botalla-Battistina – Mme Le-Pivert

Les conseillères pédagogiques départementales en éducation musicale

- Mme Dargès - Mme Mériel - Mme Ouei

La conseillère pédagogique départementale EPS – Danse, Arts du cirque

- Mme Lefort

La conseillère pédagogique départementale en Maîtrise de la langue

- Mme Benoit

La conseillère Sciences technologie et éducation au développement durable

Mme Tardieu

✓ La DSDEN des Hauts-de-Seine : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle

M.Flodrops, IA-DAASEN chargé de l'EAC

Mme Phalipaud, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Caillabet, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Demaille, Mme Duffour

Les conseillères pédagogiques départementales en éducation musicale

- Mme Godbille, Mme Martin

Le conseiller pédagogique départemental Sciences et éducation au développement durable

- M. Bernard

✓ La DSDEN du Val-d'Oise : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle

Mme Mallet-Petiot, IA-DAASEN chargée de l'EAC

Mesdames Sedrati et Davieau-Pousset, chargées de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Bois, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillers pédagogiques départementaux en arts plastiques

- Mme De Bock, M.Fages, Mme Luquet

Les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale

- M.Leyri, Mme Dathy, Mme Bantos

La conseillère pédagogique départementale EPS – Danse

- Mme Choulet

Les conseillers pédagogiques départementaux en Maîtrise de la langue

- Mme L’Her, M. Picard, Mme Bergamaschi

Lesconseiller pédagogique départemental Sciences et EDD

- M. Degrain

